

Procédure de destitution de Zuma : Kinshasa en phase de perdre un allié de taille

PAGE 16

N° 7211 du mercredi 10 janvier 2018

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36^{ème} année

Éditeur
GROUPE DE PRESSE

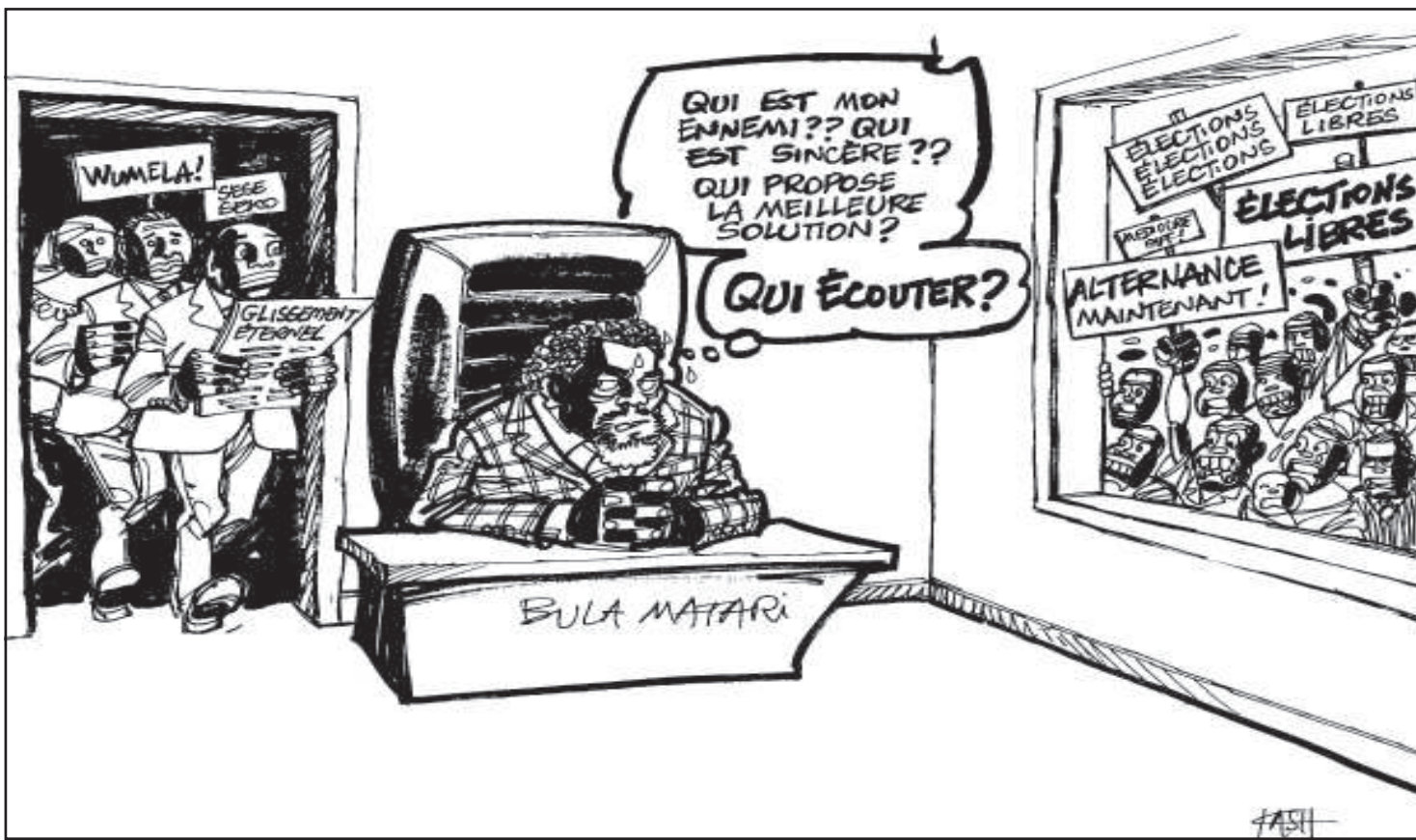


Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Si j'étais conseiller de Joseph Kabila...

P. 2



À HAUTE VOIX

Garant de la nation

LE POTENTIEL

Un pays, un président. Pas deux, pas trois. Ainsi compris, le président de la République est le « premier citoyen » d'une nation, au sens plénier du terme.

PAGE 2

Marche des chrétiens : les autorités congolaises refusent l'accès à l'Onu

PAGE 16

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHZ

Sommaire

Événement

Un nouveau mouvement rebelle déclaré au Nord-Kivu

PAGE 3

Politique

Tension autour du processus électoral : un émissaire de l'UA à Kinshasa

PAGE 4

Économie

Gouvernance électronique au Nord-Kivu : le législatif adhère à la vision de l'exécutif provincial

PAGE 6

Communication

Vente publique DGDA/Kongo Central
Vente aux enchères des marchandises abandonnées dans les installations douanières de Matadi-Beach

PAGES 11 & 12

Dernière heure

Procédure de destitution de Zuma : Kinshasa en phase de perdre un allié de taille

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Garant de la nation

(Suite de la page 1)

En République démocratique du Congo, la Constitution donne le plein pouvoir au chef de l'État de garantir la paix, la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du territoire national. Il devra préserver, à tout prix, ces acquis. Puisque, c'est à lui et lui seul que revient ces prérogatives de « garant de la nation ».

En ce moment où le pays est comme assis sur un brasier, tous les regards des citoyens congolais sont braqués sur le chef, leur chef. Puisqu'ils l'ont élu, ils ne peuvent que compter sur lui pour décanter toute situation, quelle qu'elle soit. Le président de la République a prêté serment. Il doit donc user de toutes ses prérogatives constitutionnelles pour créer le consensus au lieu de se cramponner sur des positions triomphalistes de sa famille politique.

Dans un État démocratique moderne, un chef de l'État ne se fait pas otage d'une minorité, fut-elle acquise à sa cause. Il ne doit surtout pas se laisser carresser dans le sens des poils par ceux-là même qui avaient, avec les mêmes méthodes, conduit le Maréchal Mobutu à la ruine. La suite est connue... Lorsqu'eût sonné le glas, ils l'ont superbement abandonné et ont changé de camp. Veut-on répéter l'histoire, en commettant les mêmes erreurs du passé ?

Personne n'a intérêt de revivre les mêmes travers de la fin du règne de la deuxième République. Et, pour que le processus électoral en cours aboutisse à une alternance démocratique, il n'y a qu'un homme qui doit en assurer la survie : le chef de l'État. Il doit se surpasser, se mettre au-dessus de la mêlée, au-dessus de tout clivage politique.

En temps de paix ou en temps de crise, le président de la République n'a pas de choix. Par son serment, il ne s'appartient plus. C'est lui qui, par son serment, doit garantir la paix et la stabilité, en tant que garant de la nation.

Si j'étais conseiller de Kabila...

Malgré la fin de son mandat constitutionnel, le président Joseph Kabila attend toujours l'élection d'un nouveau président élu, avant de rendre le tablier. Entre-temps, le climat politique se détériore. Du fait de la non-tenue d'élections en décembre 2016. Cerise sur le gâteau, l'intrusion de l'église catholique dans la campagne est cette goutte qui peut faire déborder le vase. D'où, si j'étais conseiller de Kabila, je lui rappellerais qu'il est le garant de la nation, et qu'aux termes de la Constitution, il devrait éviter à la RDC la descente aux enfers. De son attitude conciliante dépendra l'avenir du pays.

LE POTENTIEL

Une année après la signature, sous l'égide de la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo), de l'accord politique du 31 décembre 2016, l'incertitude continue toujours à planer sur la tenue d'élections en République démocratique du Congo. Le 31 décembre 2017, à l'initiative du Comité laïc de coordination (CLC), des chrétiens catholiques sont descendus dans la rue pour réclamer la mise en œuvre de cet accord ; seul cadre consensuel, pense-t-il, qui trace clairement la voie pour les élections.

Dans la Majorité au pouvoir, les choses ne sont pas perçues de la même manière. Avec la démonstration du 31 décembre 2017, où l'église catholique a pris le devant, face à une opposition presque essoufflée, on s'attend à des jours très agités.

Nombre d'analystes pensent que la RDC peut basculer à tout moment dans un cycle d'horreur. Mais, il y a encore un fusible qui est en mesure de freiner la descente aux enfers du pays. C'est bien évidemment le chef de l'État, Joseph Kabila.

Face à une classe politique divisée sur des questions de fond qui touchent directement à l'avenir du pays, le président de la République a maintenant le devoir de jouer au rassembleur. Il est dans l'obligation de dépasser les clivages qui le tiennent à l'écart de la marche de l'État, le mettant presque en déphasage du serment constitutionnel qu'il a prêté le 19 décembre 2011 devant le peuple.

Dans le serment repris à l'article 74 de la Constitution, le chef de l'État a juré « d'observer et de défendre la Constitution et les lois de la République ; de maintenir son indépendance et l'intégrité de son territoire ; de sauvegarder l'unité nationale ; de ne se laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine ; de consacrer toutes

ses forces à la promotion du bien commun et de la paix ; de remplir, loyalement et en fidèle serviteur du peuple, les hautes fonctions qui lui sont confiées ».

C'est le contrat qui le lie à jamais au peuple congolais, quoi qu'il ait dépassé largement le délai imparti pour le deuxième mandat lui confié par le peuple en 2011. Ce contrat social n'engage pas la Majorité présidentielle (MP) dont il est encore l'autorité morale. Seul Joseph Kabila est redevable devant le peuple. Si la RDC doit brûler ou se relever, cela relève de sa responsabilité première.

Raison pour laquelle, en m'improvisant conseiller du chef de l'État, je lui suggérerais de se surpasser, de se libérer du cordon suicidaire dans lequel l'a embriqué sa famille politique. Institution à part entière dans l'architecture constitutionnelle de la 3^{ème} République, Joseph Kabila doit se mettre au-dessus de la mêlée et assumer pleinement son statut de garant de la nation. Et en tant que tel, il ne peut pas se laisser obnubiler par les calculs politiques des caciques de la MP. Le discours sur la conservation du pouvoir (glissement) au profit de Joseph Kabila développé par ceux-ci repose sur la préservation des avantages et autres privilèges liés aux fonctions qu'ils exercent officiellement et en coulisses à l'ombre de leur leader. Aussi n'hésitent-ils pas à énerver, voire à violer carrément la Constitution.

Puisque l'Accord de la Saint Sylvestre réduisait leur pouvoir et tendait à leur arracher le beefsteak, les ténors de la MP ont torpillé un compromis politique initié par Joseph Kabila et signé par toutes les parties congolaises le 31 décembre 2016. Cette attitude d'arrogance et de mépris à l'endroit des partenaires politiques, somme toute leurs compatriotes à tous égards, dessert Joseph Kabila. Et ils le savent pertinemment bien. Ne dit-on pas que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute ?

A l'aube de 2018, les

événements du 31 décembre 2017 devraient être considérés comme un faux-pas sur la marche démocratique et que, en revanche, le président de la République devrait s'atteler à changer de cap. N'a-t-il pas un passé à défendre ?

C'est avec lui que la RDC a retrouvé son unité en 2002 par la signature à Sun City (Afrique du Sud) de l'accord global et inclusif. C'est avec lui aussi que le pays a organisé en 2006 ses premières élections libres et démocratiques, ouvrant la voie à la 3^{ème} République. Ce bilan élogieux, Joseph Kabila ne le partage avec personne. Ça lui encombre à lui seul pour avoir assumé les fonctions de président de la République.

Lorsqu'il accède au pouvoir en janvier 2001, certains de ses partisans actuels qui passent pour de grands chantres de son régime ne lui prêtaient même pas un long règne à la tête de l'État. Après avoir flirté avec feu président Mobutu, avant de rejoindre la rébellion qui a combattu entre 1998 et 2001 feu président Laurent-Désiré Kabila, ces pseudo kabilistes se sont reconvertis en fervents défenseurs du président Kabila, jusqu'à se faire une bonne place dans la sphère du pouvoir.

Ce sont en fait des versatiles, des politiciens sans idéal qui, comme à leurs habitudes, vont quitter le navire aux premiers indices d'un naufrage. Ce sont malheureusement les mêmes qui, après avoir contribué à la chute de la 2^{ème} République, sont revenus sur leurs vieilles méthodes jusqu'à pousser le président Kabila à l'erreur.

AU-DELÀ DE LA MARCHÉ DU 31 DÉCEMBRE 2017

A tout prendre, la marche du 31 décembre 2017 n'a pas été une tentative de coup d'État. C'était juste le cri de colère d'un peuple qui attend voir son chef s'intéresser enfin à lui et à son avenir.

Si j'étais conseiller de Kabila, je dirais au chef de l'État de renouer le contact avec ce peuple – le même qui l'a élu en 2006 et 2011. En réalité, entre le président Kabila et le peuple congolais, il n'y a pas eu divorce, à proprement parler. Il y a plutôt une caste de repentis de la 2^{ème} République et de néokabilistes qui cherchent à tout prix à isoler le chef de l'État de dures réalités que vit cha-

que jour le peuple congolais.

Au début des années 1990, feu président Mobutu s'était retrouvé dans le même décor, avant de se ressaisir en initiant les consultations nationales d'où est sorti le discours historique du 24 avril 1990.

L'appel de l'église catholique n'est donc pas un message à la révolte populaire. C'est dénaturer le message de la Cenco. Au contraire, il s'agit d'un message qui tend à rétablir le pont entre le président Kabila et son peuple. Car, à ce jour, la seule personne capable de fédérer encore le peuple, c'est bel et bien le président Kabila. Il est lié à ce sort, en rapport avec le serment qu'il a prêté le 19 décembre 2011. Le peuple congolais attend donc le voir à l'œuvre, non pas agissant sous la dictée de sa famille politique, mais en se montrant plutôt très attentif au cri de cœur de ce peuple qui ne rêve que d'une seule chose : l'alternance démocratique.

De passage à Kinshasa, alors secrétaire d'État américain sous Barack Obama, le sénateur John Kerry le lui a d'ailleurs rappelé dans des termes clairs. L'on se rappelle que l'ex-chef de la diplomatie américaine avait estimé que le président a une occasion de léguer un héritage démocratique énorme à son pays, la RDC, en favorisant la tenue d'élections dans un contexte politique apaisé – loin des calculs politiques de tous bords.

Interrogé en 2001, selon des déclarations reprises dernièrement par le journal Le Monde, le président Kabila s'était dévoilé en ces termes. « Quelle est la principale vertu que vous a léguée votre père ? », lui demandait le confrère. Et lui de répondre : « La détermination. Savoir ce que l'on veut. S'en donner les moyens. Ne pas dévier. Aller jusqu'au bout ».

Pour l'instant, rien n'est encore perdu pour ramener le pays sur la bonne voie. Tout dépend néanmoins de l'attitude qu'adoptera le chef de l'État : faire avancer le pays dans la voie de la démocratie ou participer à son effondrement en plantant les germes d'un chaos généralisé. Le peuple a soif de retrouver la stature constitutionnelle de Joseph Kabila, le même qui avait juré de « ne se laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine ».

Un nouveau mouvement rebelle déclaré au Nord-Kivu

Les embûches ne cessent de parsemer le processus électoral en République démocratique du Congo. Alors que la crise politique s'enlise du fait du refus de la Majorité au pouvoir d'appliquer l'accord du 31 décembre 2016, les groupes armés ne font que se multiplier à travers le pays. Le dernier mouvement rebelle à se déclarer est l'UPLC, retranché dans les collines du Nord-Kivu.

LE POTENTIEL

DES REBELLES AUX OBJECTIFS FLOUS

Un nouveau mouvement rebelle vient rejoindre les dizaines d'autres groupes armés qui écument depuis plusieurs années des provinces de la République démocratique du Congo. Il s'agit de la « Force patriotique congolaise » (FPC), la branche armée de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC). Ce mouvement est sous la coordination de Balembi Wangahemuka.

Dans une déclaration faite le lundi 8 janvier depuis Lubero, dans la province du Nord-Kivu, le porte-parole de l'UPLC, John Mahangaiko Apipawe, justifie l'action de ce mouvement par la persistance en RDC des « guerres injustes » et son occupation par « des imposteurs sous la houlette du Rwanda et de l'Ouganda ». Ce mouvement se fixe ainsi comme objectif d'« éradiquer le système d'occupation... imposé par les hommes de mauvaises fois et d'esprit d'agression ».

Plus loin, le communiqué de l'UPLC salue les sanctions prises par l'Union européenne et les USA contre certains dirigeants congolais en gelant leurs comptes bancaires. Pour l'UPLC, ces sanctions contribuent à « chercher une solution, tant soit peu, au problème » de la RDC.

Les mouvements rebelles dans la partie Est de la République démocratique du Congo restent des nébuleuses aux objectifs flous. Certains de ces groupes armés sont contrôlés par Kinshasa, d'autres par des pays étrangers dont le Rwanda et l'Ouganda. Très peu de ces groupes armés ont des motivations soutenables. Dès lors, l'objectif de « libérer la RDC » est souvent d'ordre cosmétique.

La réalité est que ces milices ont, toutes, des agendas cachés qui n'ont rien à voir avec l'intérêt supérieur des Congolais ni de la RDC. Certains de ces groupes armés sont là pour maintenir l'insécurité dans la zone tout en favorisant le trafic des matières premières dont le coltan. D'autres ont pour mission de perdurer l'insécurité dans ces provinces dans l'espoir de les contrôler un jour en violation du droit international.

Dans peu de temps, ce nouveau mouvement rebelle va se dévoiler et montrer son vrai visage. Tant, tous les groupes rebelles opérant dans les provinces de l'Est ont fini par démontrer qu'ils s'adonnent au pillage des ressources naturelles, aux tueries gratuites des paisibles populations et à toutes sortes de violences dont



Un nouveau mouvement rebelle vient rejoindre les dizaines d'autres groupes armés qui écument la RDC

le viol et violations massives des droits humains.

La création de ce énième groupe armé dans le Nord-Kivu vient s'ajouter aux défis sécuritaires qui se posent à l'organisation des élections conformément au calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Dès lors, la tenue de la présidentielle et des législatives nationales et provinciales dès le 23 décembre 2018 est loin d'être un acquis. Ce rendez-vous démocratique n'est réalisable que si la paix règne sur l'ensemble du territoire national.

La Céni, en marge de la publication de son calendrier le 5 novembre 2017, avait noté parmi les contraintes à lever pour la tenue des élec-

tions dans le timing fixé notamment la pacification et la sécurisation de toutes les 26 provinces.

La Céni qui devrait initialement clôturer les opérations d'enrôlement des électeurs le 31 juillet 2017 a dû allonger de plusieurs mois ce processus à cause de l'insécurité dans l'espace Kasai, retardant la tenue des élections.

Quoi qu'il en soit, il importe aux Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) de défendre et de sécuriser l'ensemble du territoire national en prévision des élections. Il appartient donc au gouvernement, par le truchement des forces de sécurité, de mater ces rebelles aux objectifs flous.

Affaire Jean-Pierre Bemba Gombo contre CPI : vers une probable libération en 2018 ?

C'est en principe hier mardi 9 jus qu'au mardi 12 janvier 2018, puis le mardi 16 janvier 2018 qu'ont débuté et se poursuivront l'audience de la chambre d'appel dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo contre le Bureau du Procureur sur la Centrafrique devant La Cour Pénale Internationale de La Haye aux Pays-Bas.

Pour son parti, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), comme les proches de l'ancien vice-président et sénateur congolais qui jouit toujours d'une sympathie dans la population de son pays, cette année 2018 sera décisive : celle de la libération de leur leader incarcéré depuis bientôt 10 ans en mai prochain.

Dans un document rendu public sur les réseaux sociaux et relayé par le site belge www.afriwave.com, le Dr Mbungani, secrétaire national MLC-extérieur, y croit dur comme fer qu'à l'issue de ce procès en appel, Jean-Pierre Bemba Gombo sera libre.

**JEAN-PIERRE BEMBA
ACQUITTABLE EN 2018 À L'ISSUE
DU PROCÈS EN APPEL**
L'année 2017 a été particulière-

ment marquée par l'étude approfondie du dossier principal CPI contre JP Bemba. A la clé, une série de questions pertinentes que les juges d'appel ont adressé au bureau du procureur et à la défense du sénateur congolais sur l'équité du procès, commandement et autres.

Concernant l'Equité de la procédure : il sera question pour les juges d'analyser les éléments qui auraient rendu le procès inéquitable à savoir l'arrestation de certains membres de son conseil après les avoir mis sur écoute téléphoniques. Ceci a manifestement permis au bureau du procureur de s'informer sur toutes les stratégies de la défense avant les plaidoiries finales.

Il sera également question de vérifier de quelle manière et à quel degré, cette iniquité procédurale ait pu affecter la fiabilité de la décision finale donc de la condamnation.

Au sujet des éléments constitutifs des crimes allégués aux troupes de l'armée de libération du Congo, les juges s'interrogeront si certains éléments factuels constitutifs de crimes étaient-ils suffisamment détaillés

pour être imputables aux soldats MLC.

Troisièmement sur le Commandement : La Cour Pénale internationale sera vraisemblablement la semaine du 9 au 17 janvier, le terrain des plaidoiries orales cruciales pour l'issue de ce procès en appel car la défense aura le périlleux travail de démontrer aux 5 juges dont un juge militaire que leur client n'a jamais été dans la chaîne de commandement militaire des troupes MLC à Bangui d'octobre 2002 à mars 2003. Il s'agira des points ci-après :

a) Analyse de l'irrégularité d'avoir appliqué le standard « aurait du savoir » en lieu et place de « savait » sans suivre la procédure légale quant à ce ».

b) les mesures prises : étaient adéquates ? Si non Quelles étaient les mesures adéquates selon l'entendement de la Chambre et que Jean-Pierre Bemba n'aurait pas pris.

c) Analyse de certains ordres : tel que le Retrait de troupes

A l'appui de la non-implication au commandement militaire sur terrain, la défense reviendra sur les témoi-

gnages de deux experts militaires dont celui du général français Seira qui avait déclaré « qu'à la lecture du dossier, il est impossible que Jean-Pierre Bemba puisse commander les troupes MLC au départ de Gbadolite ».

Au contraire, les témoignages à décharge concordent sur le fait que les militaires MLC prenaient les ordres du centre de direction des opérations à Bangui commandé par le défunt président Ange-Félix Patassé et son ministre de la Défense.

Malheureusement, les juges en première instance n'ont pas retenu toutes ces argumentations qui auraient pu contribuer à l'acquittement du président du MLC.

Le dernier aspect pertinent dans ce procès est qu'à l'issue des plaidoiries orales, le sénateur Jean-Pierre Bemba a le droit de prendre la parole pendant 15 minutes afin de s'exprimer personnellement et clamer son innocence car s'il faut strictement lire le droit, il doit être acquitté et libérable d'ici la fin de cette année 2018.

DR JEAN-JACQUES MBUNGANI
(WWW.AFRIWAVE.COM)

Assassinat des casques bleus : la Société civile de Beni salue la nomination d'une équipe spéciale d'enquête

La société civile de Beni estime que la commission spéciale d'enquête permettra d'éclairer réellement sur ce qu'il s'est passé à travers ces attaques ciblées contre le contingent de l'ONU et lever l'équivoque sur le phénomène ADF.

La coordination de la société civile de Beni salue la nomination du Russe Dmitri Titov pour conduire l'enquête sur l'assassinat des quinze Casques bleus de l'ONU tués en décembre dernier à Semuliki. Dans une interview accordée, lundi 8 janvier à Radio Okapi, le président de cette organisation citoyenne estime que cette enquête permettra «d'éclairer réellement sur ce qu'il s'est passé à travers ces attaques ciblées contre le contingent de l'ONU et lever l'équivoque sur le phénomène ADF».

«Nous ne pouvons que saluer cette action parce que quand les enquêteurs vont venir ils vont éclairer l'opinion (...). Cela a toujours été notre souhait même par rapport à d'autres massacres précédents, nous avons toujours demandé qu'il y ait des enquêtes pareilles», a affirmé le président de la société civile de Beni, le révérend pasteur Gilbert Kambale. Ce dernier recommande aussi que l'enquête lève l'équivoque sur le phénomène ADF.

«Nous voulons que cette enquête apporte un certain éclairage par



Les corps des 14 casques bleus tués à Semuliki

rapport aux assaillants. Je crois qu'ils pourront extrapoler pour expliquer ce qu'il en est du phénomène ADF (rebelles ougandais). On disait que ces rebelles avaient les mêmes tenues que les Forces armées de la RDC. Cette équivoque doit être levée pour qu'on mette définitivement fin à ce phénomène ADF», a proposé le président de la société civile de Beni.

Quatorze casques bleus tanzaniens ont été tués lors de l'attaque de la base de la MONUSCO située sur l'axe Mbau-Kamango jeudi 7 décembre dernier par des présumés rebelles ougandais des ADF. Un autre,

blessé lors de l'attaque de la base de la MONUSCO à Semuliki, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), a succombé à ses blessures, le 22 décembre, portant ainsi le nombre à 15.

Antonio Guterres a condamné «un crime de guerre.»

L'IMPLICATION D'ANTONIO GUTERRES

Pour rappel, le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a nommé samedi 6 janvier Dmitri Titov, de nationalité russe, à la tête d'une équipe spéciale d'enquête sur l'attaque armée qui a coûté

la vie à 15 casques bleus à Semuliki dans le territoire de Beni (Nord-Kivu).

Cette enquête spéciale examinera les circonstances entourant ces attaques et évaluera la préparation globale de la MONUSCO et sa réaction aux événements. Elle fournira des recommandations sur la façon d'empêcher de telles attaques de se produire à l'avenir ou lorsqu'elles se produisent, d'avoir de telles conséquences létales.

Selon un communiqué du bureau du porte-parole des Nations unies, l'équipe d'enquête viendra en République démocratique du Congo au début de janvier et se rendra également dans les pays concernés de la région des Grands Lacs.

En plus des officiels des Nations unies, l'équipe comprendra également deux officiers militaires de Tanzanie, pays d'origine de casques bleus tués et blessés lors de cette attaque attribuée aux présumés rebelles de l'ADF.

Aussi, un casque bleu reste toujours porté disparu depuis cet assaut.

Avant de prendre la tête de cette enquête spéciale, Dmitri Titov a servi au Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies comme sous-secrétaire général à l'état de droit et aux institutions de sécurité de 2007 à 2017.

RO/MM

Cinq questions à Lukono Sowa (*)

1. Vous venez de vous faire enrôler à Kananga. Croyez-vous que votre fief électoral soit encore favorable à l'opposition républicaine ?

Je suis élu du territoire de Demba pour le compte de l'UFC. Je me suis arrangé pour me faire enrôler comme d'autres collègues. D'abord, parce que c'est un devoir, c'est une obligation légale de s'enrôler. C'est encore une occasion d'aller consoler nos populations qui ont été frappées par les événements qui se sont déroulés dans le Kasai Central, mais aussi dans mon territoire de Demba.

Également, je suis allé suivre les actions de développement que je suis en train de réaliser là-bas en vue de permettre à la population de disposer de quelques services de base.

Voilà pourquoi j'étais parti. Mais il faut penser aussi que je ne me suis pas auto-satisfait de ce que j'ai réalisé là-bas en tant qu'élu. Car, ce n'est pas un rôle principal d'un député. Néanmoins, quand un député ou une personnalité quelconque a plus des moyens que ses frères, la meilleure façon de faire, c'est de les partager avec les autres. Pour ce faire, on a plusieurs manières de le faire : il y en a qui distribuent

de l'argent, d'autres offrent des T-shirts. Par contre, j'ai choisi d'aller vers des actions de développement qui sont beaucoup plus structurantes que ce genre de distribution.

2. L'UFC accompagne la Majorité Présidentielle. Pensez-vous gagner la bataille à la prochaine législature ?

Comme vous le savez, c'est un faux débat lorsque les uns se déclarent opposants et d'autres se déclarent non opposants. Les uns se disent qu'ils sont de la Majorité Présidentielle et d'autres encore se disent de l'opposition. Nous sommes des centristes au vrai sens du mot. On parle de ce qui est positif pour le pays, c'est nécessaire et on condamne ce qui n'est pas positif. Ce n'est pas pour autant qu'on s'aligne sur une ligne politique donnée. Et c'est souvent la confusion dans notre pays. Ceux qui se disent à l'extrême droite, et ceux qui se disent à l'extrême gauche ne veulent pas accepter qu'il y a d'autres tendances qui regardent à la fois le positif et le négatif. Parce que dans ma compréhension, la politique n'est pas la recherche du populisme par les déclarations qui tendent à galvaniser les foules pour des actions qui ne sont pas liées



au développement.

Donc, je pense que c'est un faux débat mais puisque les congolais aiment discuter sur ce genre de choses. Il est important de discuter des choses plus constructives.

3. Avez-vous un bilan à présenter à vos électeurs ?

Mon électoral est satisfait de ce que je fais. Sur le plan de la prestation en tant que député, j'ai joué ma partition dans plusieurs lois importantes de notre pays. C'est là le premier rôle d'un député. J'ai participé de manière très active aux travaux de la Commission Aménagements du territoire sur des lois notamment celles relatives à l'électricité, à l'eau, à la publicité, au partenariat public et privé, à la météorologie et la normalisation, à la télécommunication. On a aussi travaillé sur

le commerce électronique. C'est autant de lois auxquelles j'ai apporté ma contribution.

En tant que parlementaire, j'ai participé à d'autres questions de l'heure, des débats. Je suis intervenu sur la loi électorale, j'ai ma façon de voir le mauvais côté de cette loi ainsi que le bon côté. J'ai également émis mes avis sur l'organisation de notre pays. Et c'est connu de tous. Car, d'aucuns sont au courant de ce que je fais ici en tant que député. J'ai donné à ma base l'occasion d'avoir régulièrement des informations en provenance de Kinshasa. Je viens d'un territoire où il n'y avait pas de médias. J'étais le premier à installer le média communautaire et maintenant. D'autres collègues ont suivi ce que je fais.

4. Avez-vous réalisé des œuvres sociales au niveau de votre secteur ?

J'ai contribué à donner de l'eau dans le chef-lieu de mon secteur qui est en même temps le chef-lieu de la cité de Bena Leka où il y a 40 000 habitants. J'y ai créé un système de fourniture d'eau potable qui fonctionne. J'ai donné aussi de l'eau dans le village de mes parents et j'ai ouvert une route sur 51 km pour que les

gens puissent traverser. Étant donné que le territoire de Demba a été coupé en trois parties. J'ai aidé à achever les travaux qui étaient déjà amorcés par mon grand frère Modeste Mutinga sur la rivière Lombelu. Donc, j'ai aidé à accéder à ouvrir la piste jusque-là inachevée.

5. Les infrastructures routières étaient dans un état de délabrement très avancé à Demba. Qu'est-ce qui est fait ?

A ce jour, la circulation est établie entre les deux secteurs de Lombelu et Mamba. C'est ce qui a permis la construction des centres de santé. Il y a aussi beaucoup d'ouvrages qui sont réalisés chez nous notamment les marchés et bien d'autres. On a fait pas mal de choses dans notre circonscription électorale. Maintenant, c'est aux électeurs de juger qui ils veulent reconduire. Je ne peux pas déclarer que j'ai 100% de chance de revenir. On n'est jamais à l'abri d'une surprise. Mais on fait tout pour ne pas échouer.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MÉDARD MUYAYA

(*) Député national, élu de Demba

Beni: reddition de 4 combattants Mai-Mai



Les Forces armées de la RDC (FARDC) ont annoncé la reddition de quatre combattants Mai-Mai, le dimanche 7 janvier, a rapporté Radio Okapi.net. Selon le porte-parole des opérations Sokola 1 Nord, ces redditions ont eu lieu à Kalau, Kalingati et Kalunguta, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Le capitaine Mak Hazukay estime que ces redditions sont consécutives à la pression militaire exercée contre les groupes armés dans la région. « La situation sécuritaire dans le Grand nord se caractérise par l'intensification de la pression militaire sur les forces négatives. Cette pression contraint les miliciens à déposer les armes et à se rendre aux FARDC. Le dernier cas en date est la reddition et l'interception de 4 combattants Mai-Mai. Grace au professionnalisme des FARDC, on assiste à un festival de redditions. Car, l'étau se resserre sur tous les groupes armés qui n'ont plus la possibilité et la capacité d'agir autrement », se réjouit le capitaine Mak Hazukay.

Walikale : l'armée présente trois miliciens arrêtés



Les forces armées de la RDC (FARDC) ont présenté, lundi 8 janvier à la presse, trois membres d'un groupe armé, accusés d'avoir semé récemment la terreur au sein des habitants des localités Tutero et Mutakato, situées à une vingtaine de kilomètres au Nord de Walikale-centre (Nord-Kivu). Les trois prévenus ont été interpellés au cours d'une opération militaire menée par l'armée dans la région, a expliqué à Radio Okapi le porte-parole des opérations Sokola 2, le major Guillaume Ndjike Kaiko. Il appelle tous les miliciens actifs dans la région à déposer les armes, prévenant que l'armée va traquer tous les groupes armés sans faire des concessions.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Tension autour du processus électoral : un émissaire de l'UA à Kinshasa

Le conseiller stratégique principal du président de la Commission de l'Union africaine (UA), El Hacen Lebat Mohamed, séjourne à Kinshasa. Il s'entretient avec les acteurs politiques de la Majorité présidentielle et de l'Opposition autour du processus électoral en RDC.

LUDI CARDOSO

Le conseiller stratégique principal du président de la Commission de l'Union africaine (UA), El Hacen Lebat Mohamed, séjourne à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo. Selon l'Agence congolaise de presse (ACP), l'émissaire de l'UA échange, notamment avec les acteurs politiques de la Majorité présidentielle et de l'Opposition. Les entretiens portent, entre autres, autour du processus électoral pour lequel l'Union africaine s'est engagée à accompagner la République démocratique du Congo.

Lundi, El Hacen Lebat Mohamed s'est entretenu avec le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et intégration régionale, Léonard She Okitundu. Les échanges entre les deux personnalités ont tourné autour de « l'évolution de la situation politique de l'heure en RDC ».

D'après l'émissaire de l'Union africaine,



son organisation entretient des rapports de solidarité avec la RDC. C'est dans ce contexte qu'elle « soutient et accompagne la RDC ainsi que tous ses acteurs politiques dans la réussite du processus électoral en cours ». « Je suis venu en RDC dans le cadre de cet accompagnement pour faire le point avec l'ensemble d'acteurs politiques à tous les niveaux, majorité et opposition, et voir les dispositions complémentaires qui doivent être prises pour booster cet accompagnement », a-t-il souligné.

En septembre dernier, le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, et le président du Comité national du suivi de l'accord (CNSA), Joseph Olengha Nkoy, avaient échangé au Palais du peuple à Kinshasa, sur les questions liées à l'évolution de la situation politique en RDC.

Le diplomate africain avait, à cette occasion, rassuré que son institution est décidée à accompagner la RDC dans le processus politique et électoral en cours.

Nord-Kivu : la cité de Lubero sous contrôle des FARDC

L.C.

Le calme est revenu dans la cité de Lubero après une attaque des Mai-Mai. La situation dans cette partie du Nord-Kivu est maintenant sous contrôle des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

D'après Radio Okapi.net, un groupe de miliciens Mai-Mai a perpétré, hier mardi 9 janvier dans la matinée, une attaque dans la commune rurale de Lubero, chef-lieu du territoire portant le même nom. Ces assaillants ont été mis en déroute par l'armée congolaise quelques minutes après leur assaut.

Selon des sources sécuritaires relayées par la radio onusienne, les assaillants ont pris d'assaut le périmètre où se trouvent les bureaux administratifs et le camp de l'Etat-major du sous-secteur des FARDC dans le territoire de Lubero.

Cité par la source, l'administrateur du territoire de Beni, Joy Bokele, affirme que les assaillants ont été repoussés par l'armée et la situation est sous contrôle : « C'était les Mai-Mai qui sont venus attaquer l'état-major du sous-secteur des forces armées basées à Lubero-centre. Du côté des FARDC, il n'y a pas eu des dégâts à signaler, ni des pertes en vies humaines. Mais du côté assaillants, on con-



tinue à les pourchasser comme ils étaient venus de la forêt. Mais le calme est revenu, nous sommes en train de sensibiliser la population pour qu'elle puisse vaquer à ses occupations ».

À en croire la radio onusienne, cette attaque de la commune rurale de Lubero-centre intervient pendant que le général Didier Etumba, chef d'état-major général des FARDC et d'autres généraux de l'armée sont en mission dans le grand Nord.

La cité de Lubero est souvent victime des attaques des groupes armés. En août dernier, les miliciens Mai-Mai avait pris d'assaut cette commune

rurale du Nord-Kivu. L'armée avait repris le contrôle de la situation mais les activités étaient paralysées dans la zone.

Des assaillants avaient pris d'assaut le même périmètre où se trouvent les bureaux administratifs, la prison centrale et le camp de l'Etat-major du sous-secteur des FARDC du territoire de Lubero. Ils avaient également fait face à la résistance des FARDC. Si le bilan de l'attaque d'hier n'est encore pas définitivement établi, celui d'août dernier avait fait état d'un assaillant capturé et de la femme d'un militaire grièvement blessée.

Gouvernance électronique au Nord-Kivu : le législatif adhère à la vision de l'exécutif provincial

Avec l'édit provincial relatif à la gouvernance électronique qui vient d'être recevable, le Nord-Kivu espère mieux organiser et canaliser ses finances afin d'espérer à une gestion orthodoxe des recettes de l'État dans cette partie du pays. Avec cette réforme, le Nord-Kivu est compté parmi les précurseurs.

OLIVIER KAFORO

L'assemblée provinciale du Nord-Kivu a déclaré « recevable », le lundi 8 janvier, le projet d'édit instituant le « E-gouvernance ». Une réforme qui, selon le gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku Kahongia, permettra à la province de mieux lutter contre la fraude et ainsi renflouer les caisses de l'État. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la dilapidation des recettes de l'État.

Selon le gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku qui l'a annoncé sur son compte twitter, les objectifs poursuivis à travers cette réforme, c'est entre autres, la dématérialisation des procédures fiscales, la lutte contre la corruption et le détournement, en instituant la traçabilité des recettes dès le constat.

Dans un entretien accordé au magazine économique « Zoom éco », Julien Paluku Kahongia a indiqué

qu'avec E-gouvernance, le Nord-Kivu arrivera à décupler ses recettes d'ici 2020. « Le gouverneur de la province du Nord-Kivu espère décupler les recettes provinciales d'ici 2020 pour mieux faire face aux défis de développement », écrit Zoom éco. Et pour ce faire, la solution s'appelle « E-gouvernance ».

Ce système de gouvernance électronique, affirment les experts, a l'avantage de dématérialiser les procédures fiscales, lutter contre la corruption et les détournements, et instituer la traçabilité des recettes, dès la constatation, et des dépenses provinciales, dès l'ordonnancement.

Pour Julien Paluku, il est important de mettre les finances de la province sur l'orbite de la modernité, comme cela se fait actuellement à travers le monde. La deuxième raison, estime le gouverneur du Nord-Kivu, c'est que depuis 2007 à ce jour, la province est passée de recettes de 40 000 USD à près de 1 million USD le mois.

« Cependant, face aux besoins croissants de la population du Nord-Kivu, nous avons constaté qu'il existe encore des pratiques de détournements, de corruption, etc. Ce qui réduit notre capacité financière de mobiliser nos moyens et de faire face aux problèmes récurrents qui se po-

sent en matière de développement et de la prise en charge des questions sociales. Voilà pourquoi nous avons recouru à l'expertise d'une entreprise norvégienne qui s'appelle BT Signal Africa qui a fait ses preuves dans ce domaine. Nous avons estimé qu'en recourant à cette société, nous allons, d'ici 2020, décupler les recettes de la province. Elles vont passer de 1 million à 10 millions USD le mois pour ainsi nous permettre d'attaquer, de pieds fermes, les problèmes de développement de la province du Nord-Kivu », a ajouté le gouverneur du Nord-Kivu.

BANNIR LES ANTIVALEURS

Une fois opérationnel, le système prendra en charge toutes les recettes fiscales et non fiscales ainsi que les opérations de dépenses. « Comme nous venons de nous présenter devant l'Assemblée Provinciale, cette dernière a déclaré le Projet d'Edit recevable. À partir du moment où nous allons le promulguer après adoption, nous allons commencer la procédure par laquelle la gestion des recettes et des dépenses se fera de manière électronique. Ça permettra effectivement d'éviter toutes ces pratiques auxquelles s'adonnent les agents de l'Etat », a-t-il renchéri.

L'exécutif provincial du Nord-Kivu est d'avis que « ce système donne l'occasion à la province de démontrer qu'elle s'inscrit réellement dans la logique de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, les détournements, et toutes les pratiques qui font la honte de l'administration congolaise ».

Une manière d'assurer les contribuables qui déboursent que l'argent arrive bel et bien dans le compte du Trésor provincial et que la manière dont les dépenses publiques seront effectuées va être bien suivie par quiconque qui voudrait avoir des éléments à ce sujet.

Parmi les provinces ayant déjà instauré la gouvernance électronique en RDC, il faut compter Kinshasa. Ici, le gouvernement provincial a instauré le système « E-Recettes ». Une initiative qui, selon l'exécutif provincial, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le coulage de recettes et la favorisation de la transparence dans le recouvrement.

« Avec ce système, les intervenants dans la chaîne de la recette ont la possibilité de suivre l'évolution des recettes en temps réel dans le dispositif adapté de monitoring », a indiqué, il y a quelques jours, le ministre des Finances de Kinshasa, Guy Matondo.

Forêt : validation du document du niveau d'émissions de références des forêts de la RDC

Après plusieurs mois de collecte et traitement des données sur les émissions liées à la dégradation et la déforestation, la DIAF (Direction des inventaires et aménagements forestiers) du Ministère de l'Environnement de la RDC a procédé à la validation, ce mercredi 27 décembre, à Kinshasa, du document de soumission du NERF (Niveau d'Emissions de Référence des Forêts) réalisé dans le cadre de la Redd+, avec l'appui de la FAO et la JICA.

« Nous espérons sincèrement que cet important travail de construction du NERF permettra aux parties prenantes de prendre conscience des enjeux liés à la dynamique de la déforestation en RDC », a souligné le représentant de la FAO, dans son discours d'ouverture.

Ce document qui sera soumis en Janvier 2018 à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique), résulte de l'ambition de la RDC de se doter d'un système national de surveillance des forêts capable de mesurer l'état et l'évolution des ressources forestières en vue de répondre aux exigences de cette institution des nations unies.

En effet, ce système national de surveillance des forêts a développé



3 piliers, à savoir, le système de surveillance des terres par satellite (SSTS) qui permettra de suivre l'évolution du couvert forestier afin de produire les données d'activités. L'inven-

taire forestier national (IFN) pour compiler les émissions de GES et leur absorption grâce à l'agriculture, la foresterie et l'affectation des terres. Et enfin le Niveau d'émissions de ré-

férence des forêts (NERF), qui permettra d'évaluer l'état des ressources forestières et mesurer les stocks de carbone dans les différents écosystèmes forestiers.

« Ces éléments permettront au pays de se faire évaluer au niveau international, et de gérer ses ressources afin de réduire les émissions de CO2 », a précisé François Kayembe, directeur à la DIAF.

A en croire, André Kungu, coordonateur du pilier IFN, à la Direction des inventaires (DIAF), ce document qui reprend la quantité des émissions et absorptions de CO2 à travers le pays, va contribuer aussi à la bonne gestion des ressources forestières.

« La RDC émet 13,8 giga tonnes de CO2 chaque année. Avec ces résultats, le pays devra répondre aux exigences de la CCNUCC en réduisant la déforestation et la dégradation des ressources forestières », a-t-il précisé.

À l'issue de cette rencontre, quelques recommandations ont été proposées pour améliorer le contenu dudit document et assurer son opérationnalisation et sa fiabilité.

Communes périphériques : les couples kinois exhortés à la planification familiale

Mme Ivette Makengo, encadreuse des couples à l'Église "La Samaritaine", dans la commune de Makala, a recommandé lundi dernier aux couples kinois, notamment ceux vivant dans les communes périphériques de Kinshasa, de recourir à la Planification familiale (PF). L'objectif est de déterminer le nombre d'enfants à avoir, suivant leurs possibilités financières, en vue d'une gestion responsable de leurs familles. En effet, c'était au cours d'une conférence axée sur le thème "Les avantages socio-économiques de la PF" que Mme Makengo a estimé que la PF aide à l'espacement des naissances et, peut aussi contribuer à la réduction sensible des cas de mortalités infantile et maternelle liées surtout aux grossesses trop précoces et trop rapprochées. Cette pratique, a-t-elle dit, peut également battre en brèche les interprétations erronées de l'adage selon lequel "C'est Dieu qui donne les enfants", dont se servent des hommes et femmes, en majorité analphabètes ou semi-lettrés, pour justifier leur prolificité (capacité de mettre au monde beaucoup d'enfants).

RDC : plaidoyer pour la fin du chômage à l'horizon 2030

Mme Lydie Mboma, présidente de l'ONG, "La prospérité" basée dans la commune de Nd'jili, a plaidé lundi dernier pour qu'il n'y ait plus de jeunes chômeurs et oisifs dépendants de tierces personnes, à l'horizon 2030. S'adressant aux bénéficiaires, dont des hommes et femmes habitant les communes de Makala et de Ngaba, réunis pour la circonstance au collège Bonsomi à Nd'jili, où ils ont suivi une formation de trois mois, Mme Mboma a exhorté les parents à encadrer leurs enfants en leur donnant la chance de devenir indépendants et autonomes. Car, a-t-elle avancé, la jeunesse est l'avenir d'un pays quand elle est bien formée et éduquée. Quant à la secrétaire de cette ONG, Clémentine Biasa, les récipiendaires ont été formés en coupe et couture, en esthétique et coiffure ainsi qu'à la conduite automobile. Des kits composés d'une machine à coudre, de tissus et d'autres accessoires ainsi que divers ustensiles dont les instruments pour la manucure et des permis de conduire ont été remis aux récipiendaires en vue de leur permettre de démarrer une activité professionnelle.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Lutte contre la malnutrition : un plaidoyer pour la consultation préscolaire

La malnutrition reste préoccupante en RDC et les tendances à la baisse sont en deçà des objectifs nationaux et internationaux. Cette situation touche particulièrement les enfants de 24 à 59 mois parmi lesquels 52,1% souffrent de retard de croissance et 26,6% sont atteints d'insuffisance pondérale.

VÉRON K.

Depuis environ 15 ans, la malnutrition chronique est stagnante à 43% soit 1 sur 2 enfants, 1 sur 10 enfants souffre de la malnutrition aiguë, et environ 1 sur 4 enfants a une insuffisance pondérale. Elle s'installe tôt dans les 1000 premiers jours et est moins visible avec des effets irréversibles si les activités préventives ne sont pas assurées durant cette fenêtre d'opportunité de 1000 jours.

Des experts approchés à ce propos estiment que la consultation préscolaire (CPS) est l'opportunité pour la prévention de la malnutrition chronique et des autres maladies tueuses de l'enfance en RDC.

LA CPS, QU'EST-CE ?

Chef de division chargé des interventions au Pronanut (Programme national de nutrition) en RDC, Dr.



Toussaint Tusuku, définit la CPS comme étant une plateforme privilégiée qui offre des soins préventifs et promotionnels à l'enfant de la naissance à 5 ans d'âge en vue de lui assurer une croissance et un développement harmonieux.

Elle est une opportunité pour les agents de santé et les familles d'établir un système commun de suivi de la croissance de l'enfant de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans. Elle est aussi un cadre idéal d'échanges et de discussions entre les services de santé, la famille et la communauté afin de garantir à l'enfant l'amélioration de la qualité de sa survie. Elle offre également l'opportunité d'associer à moindre coût d'autres interventions nécessaires pour la santé de l'enfant.

INTERVENTIONS À HAUT IMPACT

Selon Dr. Toussaint Tusuku, la CPS met un accent sur les interventions à haut impact de nutrition pour la prévention de la malnutrition chronique durant la fenêtre d'opportunité de 1000 jours de vie de l'enfant.

Elle délivre un paquet d'interventions promotionnelles qui sont : le suivi de la croissance ; la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; la promotion des autres pratiques familiales essentielles : l'alimentation de la femme enceinte et allaitante, le lavage des mains, l'utilisation de latrine hygiénique, le planning familial, l'utilisation de la moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée, l'utilisation de service de santé en cas de signe de danger. Pour les interventions préventives, il y a la vaccination pour les enfants de 0 à 11 mois ; la supplémentation en vitamine A au premier contact à 6 mois ; la falsification à domicile par l'utilisation des poudres de multimicronutriments ; le dépistage et l'orientation des enfants malades par les services appropriés de prise en charge.

Dr. Anny Mitezezi, administratrice chargée de la nutrition à l'Unicef a précisé que son organisme appuie le gouvernement à travers la formation et le financement.

Après les inondations, menace d'épidémie de choléra à Kinshasa

Kinshasa continue à pleurer ses morts après les inondations meurtrières de jeudi et dimanche derniers dans la capitale congolaise. Les autorités craignent la propagation du choléra. D'ailleurs, le président Joseph Kabila a décrété un deuil national lundi 8 et mardi 9 janvier, en hommage aux 44 personnes décédées. Un bilan revu à la hausse après la mort dimanche de quatre autres personnes dans de nouvelles inondations à Kinshasa, signale Jeune Afrique citant l'AFP. « Je suis venu me rendre compte par moi-même des dégâts », a déclaré lundi 8 janvier son Premier ministre, Bruno Tshibala, les traits tirés derrière ses lunettes fumées, dans les communes populaires de Bandalungwa et Kintambo, au cœur de la mégapole de dix millions d'habitants.

Sur leur chemin, le Premier ministre et son épouse ont croisé Elysée Kalomba, une veuve d'une cinquantaine d'années, qui a perdu cinq enfants dans les inondations, selon son voisinage.

« MES FRÈRES SONT DÉJÀ DÉCÉDÉS »

Le drame a eu lieu en son absence sous les yeux de son voisin, John Bompengo, photographe à Radio Okapi, qui affirme avoir sauvé un sixième enfant, une fillette de 14 ans. « Vers deux heures du matin, jeudi, j'ai été réveillé par un bruit assourdissant. J'ai accouru. Nous sommes montés sur la toiture que nous avons

défoncée. Nous avons tiré la jeune fille qui a dit tout de suite : 'Mes frères sont déjà décédés' », a-t-il raconté à l'AFP. Avec des jeunes du quartier, il sortira les cinq corps.

Au loin, on aperçoit d'autres maisons aux toitures éventrées pour « sauver des gens pris en otage par les eaux », a expliqué John Bompengo. L'eau est rapidement montée de deux mètres. La mère éplorée, reconfortée par la femme du Premier ministre, a remercié entre deux sanglots « les autorités pour l'assistance » qu'elles disent apporter aux proches des victimes.

« 2 000 DOLLARS POUR CHAQUE PERSONNE TUÉE »

Depuis vendredi 5 janvier, les autorités locales et nationales ainsi que la télévision d'État, souvent moins bavardes sur des événements à chaud, communiquent régulièrement sur le bilan et l'assistance aux victimes.

Dimanche 7 janvier, le gouverneur de Kinshasa, André Kimbuta, a remis des enveloppes aux proches des victimes sous l'œil des caméras de la RTNC. « Nous avons remis l'équivalent en francs congolais de 2 000 dollars pour chaque personne tuée », a affirmé à l'AFP une source proche du gouverneur.

LES TRACES DE LA TRAGÉDIE

Le coût des obsèques représente une charge pour les familles touchées, souvent modestes, qui

s'étaient installées en zones inondables, faute de moyens pour aller ailleurs malgré les interdictions.

Cinq jours après, dans la maison des cinq enfants noyés, les lieux portent encore les traces de la tragédie : des ustensiles de cuisine, des habits, des meubles, des appareils électroménagers et des débris trempés dans des eaux stagnantes, boueuses et verdâtres. Des jeunes gens creusent des sillons pour canaliser les eaux boueuses, à mains nues. Partout, des excréments en suspension dégagent une odeur insupportable après la rupture des fosses septiques.

LA CRAINTE DU CHOLÉRA

Les inondations interviennent alors que Kinshasa vit sous la menace d'une épidémie de choléra, avec 220 cas et 23 décès depuis novembre dernier. « Avec l'épidémie de choléra, ces excréments en suspension peuvent être la source d'une plus grande contamination », redoute Julio Iponge, un infirmier d'une cinquantaine d'années, par ailleurs, propriétaire de la parcelle où les cinq enfants sont morts.

Quatre nouvelles personnes sont mortes dimanche dans de nouvelles pluies diluviennes qui ont frappé Mont Ngafula, une autre commune populaire de la troisième plus grande ville d'Afrique, a indiqué à l'AFP une source proche du gouverneur.

Procès des militants de la LUCHA à Kananga : l'accusation requiert 3 ans de prison

Les membres du mouvement pro-démocratie ont manifesté le 29 décembre 2017 pour réclamer le départ du président de la République, du moment que les manifestations publiques sont interdites dans la ville depuis novembre 2017 sur décision du maire de Kananga.

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Hier mardi 9 janvier, à l'audience publique du procès qui oppose le ministère public à dix militants du mouvement citoyen « Lutte pour le changement (LUCHA) » devant le tribunal de paix de Katoka à Kananga, chef-lieu du Kasai Central, l'organe de la loi a requis trois ans de servitude pénale principale contre les prévenus, rapporte Radio Okapi. Ces derniers sont poursuivis pour incitation à la désobéissance à l'autorité publique et participation criminelle. L'avocat de la société a cependant proposé l'acquittement pour le prévenu Emery Wishiye qui serait confondu aux membres de la LUCHA.

De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé pour l'acquittement pur et simple de tous les prévenus, estimant que leurs dossier est vide.

Après avoir déclaré les débats clos, le tribunal siégeant en matière répressive a pris l'affaire en délibéré, et le jugement de cette affaire est attendu dans huit jours. Pour rappel, onze jeunes identifiés comme membres de la LUCHA ont été arrêtés le vendredi 29 décembre 2017 à Kananga, au moment où ils organisaient



un sit-in pour réclamer le départ du président Joseph Kabila du pouvoir.

TORTURÉS PAR LE MAIRE DE LA VILLE

Le 7 janvier 2018, ces militants de la LUCHA, détenus depuis lors à la prison de Kananga, ont accusé le maire de la ville de séquestration, coups et blessures et tortures. Leur avocat a déposé une plainte au parquet général de Kananga. Cette plainte, dont Radio Okapi a réussi à se procurer une copie, a été déposée le 5 janvier au parquet général.

L'avocat des militants de la LUCHA écrit dans la plainte qu'après leur interpellation le 29 décembre, ses clients ont été conduits par la police à la mairie. C'est là, assure Me Oscar Mukengeshayi, que le maire Muamba Kantu Ka Njila aurait séparé deux militants du groupe et les aurait conduits dans son bureau où il les aurait séquestrés et administré des coups. Selon l'avocat, les deux militants, blessés, porteraient encore les traces des coups reçus sur leurs corps.

La plainte vise également le chef de poste principal de l'Agence nationale de renseignements à Kananga. Me Mukengeshayi souligne que c'est après les protestations de leurs camarades restés dans le véhicule de la police que les deux militants ont été sortis de leur séquestration.

Tous ces militants sont actuellement détenus à la prison centrale de Kananga. Leur procès s'est déroulé hier mardi 9 janvier. Ils sont accusés d'avoir désobéi à l'ordre de l'autorité. Ils manifestaient alors que les manifestations publiques sont interdites dans la ville depuis novembre 2017 sur décision du maire de Kananga.

Mais contacté au sujet de cette séquestration, le maire de Kananga nie avoir séquestré ou torturé les militants de la LUCHA. M. Muamba Kantu Ka Njila dément les avoir gardés dans son bureau. Il affirme cependant que ces militants lui ont été présentés par le responsable de la police devant son bureau en présence de plusieurs personnes.

Procès d'Abbas Kayonga au Sud-Kivu : le prévenu rejette tous les griefs

DONATIEN N. MUPOMPA

Le lundi 8 janvier 2018, au cours de l'audience du procès qui l'oppose au ministère public, l'ancien responsable du service antifraude du Sud-Kivu Abbas Kayonga, poursuivi par la justice militaire pour « manquements graves » et « trouble à l'ordre public dans la ville de Bukavu », a rejeté tous les griefs retenus contre lui, rapporte Radio Okapi.

Poursuivi également pour association de malfaiteurs, M. Kayonga s'est dit victime de la mauvaise compréhension par son chef, le nouveau gouverneur de province, de sa fonction d'agent de l'Etat au sein du service provincial d'antifraude. Une incompréhension qui, selon lui, a poussé le gouverneur à l'accuser de trouble à l'ordre public, décidant du coup de lui retirer la garde.

Au cours de sa comparution, l'ex-chef antifraude du Sud-Kivu a rappelé avoir renfloué le trésor public avec 23 millions de dollars, 65 tonnes de cassitérite et 405 kilos d'or saisis et autres en trois ans.

Au cours de la même audience, la Cour a également entendu Rutabara Makangila, commissaire supérieur de la police chargé de l'unité de la police de garde. Cette unité est chargée d'affecter des policiers de garde auprès de hautes personnalités en province et de protéger les institutions publiques.

Comme Abbas Kayonga, M. Makangila est également poursuivi pour association de malfaiteurs et pour son rapprochement avec la bande d'Abbas Kayonga. La Cour militaire lui reproche d'avoir affecté auprès de M. Kayonga cinq de six policiers affectés au service antifraude.

PLUSIEURS ARMES AU DOMICILE DU PRÉVENU

Il sied de noter que le mardi 7 novembre 2017, l'audience a été consacrée à la constitution et la validation des parties en conflit.

Au cours de cette audience, les avocats de la défense, une dizaine, ont notamment exigé que le tribunal militaire se déclare incompétent. Cela, au motif qu'il y a parmi les prévenus

une vingtaine de civils, la plupart des agents de la cellule antifraude au Sud-Kivu. De son côté, le tribunal a fait appel à un expert militaire pour décrire les armes trouvées au domicile du prévenu Kayonga le dimanche d'avant.

Il s'agit, selon cet expert, des lance-roquettes, des PKM 7.65 mm, des roquettes, des fusils mitraillettes et des caisses de munitions dont des cartouches et des caisses de cartouches blanches pour les exercices militaires.

Au total, trente personnes dont l'ancien officier des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) Abbas Kayonga, sont poursuivies par la justice militaire «pour manquements graves», en troublant l'ordre public dans la ville de Bukavu à l'aube du dimanche 5 novembre 2017. Les agents de l'ordre avaient été dépêchés au domicile de M. Kayonga qui venait d'être suspendu le 2 novembre par le gouverneur Claude Nyamugabo pour tracasseries.

Des tirs avaient été entendus lors de cette opération, provoquant la panique dans la ville.

Le journaliste Benjamin Mutiya libéré à Walikale

L'Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique (OLPA), organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de la presse, se félicite de la libération de Benjamin Mutiya, journaliste à Radio Télévision communautaire de Walikale (RTCWA), station communautaire émettant à Walikale, territoire situé à 135 kms de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, à l'Est de la RDC. Benjamin Mutiya a été libéré, le 26 décembre 2017 dans la soirée, sur injonction de M. Willy Witanene, Procureur de la République du Parquet de Grande Instance de Walikale après 12 jours de privation de liberté, et après paiement d'une caution de 100.000 Francs Congolais (l'équivalent de 65 dollars américains).

Pour rappel, le journaliste a été convoqué, le 14 décembre 2017, par des responsables locaux de l'Agence nationale des renseignements (ANR/Walikale) qui l'ont accusé d'outrages aux autorités, d'incitation à la haine et d'atteinte à la sûreté de l'Etat, pour avoir animé une émission très critique à l'endroit des autorités territoriales intitulée « changement de mentalité », le 13 décembre 2017. Après 4 jours de détention à l'ANR/Walikale, il a été transféré à la prison centrale, le 18 décembre 2017. Tout en se félicitant de cette libération, OLPA condamne néanmoins cette incarcération injustifiée du journaliste.

Révision du fichier électoral : les prévisions dépassées à Kamji et Luili

A l'issue de l'opération de la révision du fichier électoral, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dit avoir dépassé ses prévisions dans les territoires de Kamji et Luili, dans la province de la Lomami. Sans donner des précisions sur le nombre d'enrôlés, le secrétaire exécutif provincial de la commission électorale à Lomami, Jean Jules Munyemba indique que le taux de réalisation est de 115%, pour Kamiji, et Luputa. Ce taux est de 120% à Luilu. «A Kamiji, nous avons déjà réalisé 115%, nous avons dépassé les prévisions. Même à Luilu, nous avons dépassé les prévisions. Tous les 24 centres d'inscription des électeurs de Kamiji ont fermé. A Luilu, 126 centres d'inscription sur les 133, ont également clôturé les opérations. Dans les sept centres restants, les agents poursuivent le travail de contentieux», a précisé Jean Jules Munyemba, dans une interview accordée mardi 9 janvier à Radio Okapi.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU PLAN

Cellule d'Exécution de Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE»

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date : 10 Janvier 2018
Don N° : FAD N° 2100155034418/ID : P-CD-KFO-010
Avis d'Appel d'Offres National Sans Pré-qualification (AAON)
AAON N°: N°001/CEP/PACTE/COORD/CP/PM/2017

- Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru dans le site de l'ARMP à la date du 13 Décembre 2017.
- Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement auprès de la Banque Africain de Développement (FAD), pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE», et entend affecter des paiements au titre du marché pour l'acquisition de matériels roulants en deux (2) lots distincts, à savoir : **Lot 1 : Acquisition de deux (2) véhicules utilitaires fermés 4x4 et Lot 2 : Acquisition de cinq (5) minibus de 16 à 18 places** en faveur du Secréariat Général du Ministère de l'Industrie et de la CNFE (en lot unique) suivant l'AAON n°001/CEP/PACTE/COORD/CP/PM/2017.
- La Cellule d'Exécution Projet (PACTE) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels roulants en deux lots distincts, à savoir :
 - Lot 1 : Acquisition de deux (2) véhicules utilitaires fermés 4x4 ;
 - Lot 2 : Acquisition de cinq (5) minibus de 16 à 18 places.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi N°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'exécution du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE», et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après de 9h00' à 15h30' (heure locale TU+1) du lundi à vendredi au Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, ou par courriel secretariat.pacte@gmail.com. Et réserver une copie aux e-mails : vincentnkutulabund@gmail.com et fatimkaba@hotmail.com
Téléphone : (+243) 81 22 32 914 / 99 35 54 57 / 81 59 92 080

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière

- Le candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
- * Présenter les états financiers certifiés par un expert-comptable (ou cabinet) agréé de trois dernières années (2016, 2015 et 2014) ;
 - * Présenter le chiffre d'affaires moyen au moins égal au double du montant de l'offre de trois dernières années ;
 - * Justifier d'une capacité financière à couvrir ce marché dans le délai imparti ;
 - * Présenter l'attestation de non faillite.

Capacité technique et Expérience

- * Avoir réalisé au moins deux marchés similaires (Produire la liste des marchés similaires ainsi que les références), conformément aux Instructions aux Candidats (IC 5.1) au cours de trois dernières années ;
 - * Respecter les spécifications techniques telles qu'exigées dans le présent dossier ;
 - * Avoir un service après-vente ainsi que l'autorisation du fabriquant.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après au Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, courriel secretariat.padsp@padsp-ce.cd Et réserver une copie aux e-mails : vincentnkutulabund@gmail.com et fatimkaba@hotmail.com; Tél (+243) 81 22 32 914 / 99 35 54 57 / 81.59 92 080 ; Contre un paiement non remboursable de 100 \$USD ou son équivalent en francs congolais au taux du jour. Le paiement devra être effectué à la caisse de la cellule d'exécution du projet moyennant un reçu.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, au plus tard le lundi 12 février 2018 à 15 heures 00' (heure locale TU+1). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le même lundi 12 février 2018 à 15 heures 30' (heure locale TU+1). Les offres doivent comprendre une garantie d'offres d'un montant de : 5.700,00\$USD (dollars américains cinq milles sept cent). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

9. Ces fournitures sont à livrer à la Cellule d'exécution du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE» dans un délai de 60 jours à l'adresse : Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I,



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU PLAN

Cellule d'Exécution de Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE»

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date : 10 Janvier 2018
Don N° : FAD N° 2100155034418/ID : P-CD-KFO-010
Avis d'Appel d'Offres National Sans Pré-qualification (AAON)
AAON N°: N°002/CEP/PACTE/COORD/CP/PM/2017

- Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru dans le site de l'ARMP à la date du 13 Décembre 2017.
- Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement auprès de la Banque Africain de Développement (FAD), pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE», et entend affecter des paiements au titre du marché pour l'acquisition de : Equipements informatiques et bureautiques en faveurs du Secréariat Général de l'Industrie et de la CNFE (en lot unique) suivant l'AAON n°002/CEP/PACTE/COORD/CP/PM/2017.
- La Cellule d'Exécution Projet (PACTE) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de : Equipements informatiques et bureautiques en faveurs du Secréariat Général de l'Industrie et de la CNFE (en lot unique).
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi N°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'exécution du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE», et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après de 9h00' à 15h00' (heure locale TU+1) du lundi à vendredi au Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, ou par courriel secretariat.pacte@gmail.com Et réserver une copie aux e-mails : vincentnkutulabund@gmail.com et fatimkaba@hotmail.com
Téléphone : (+243) 81 22 32 914 / 99 35 54 57 / 81 59 92 080
- Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière

- Le candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
- * Présenter les états financiers certifiés de trois dernières années (2016, 2015 et 2014) ;
 - * Présenter le chiffre d'affaires moyen au moins égal au double du montant de l'offre de trois dernières années ;
 - * Justifier d'une capacité financière à couvrir ce marché dans le délai imparti ;
 - * Présenter l'attestation de non faillite.

Capacité technique et Expérience

- * Avoir réalisé au moins deux marchés similaires (Produire la liste des marchés similaires ainsi que les

- références), conformément aux Instructions aux Candidats (IC) 5.1 ;
- * Respecter les spécifications techniques telles qu'exigées dans le présent dossier ;
- * Avoir un service après-vente ainsi que l'autorisation du fabriquant.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après au Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, courriel secretariat.padsp@padsp-ce.cd Et réserver une copie aux e-mails : vincentnkutulabund@gmail.com et fatimkaba@hotmail.com; Tél (+243) 81 22 32 914 / 99 35 54 57 / 81.59 92 080 ; Contre un paiement non remboursable de 100 \$USD ou son équivalent en francs congolais. Le paiement devra être effectué à la caisse de la cellule d'exécution du projet moyennant un reçu.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, au plus tard le mardi 13 février 2018 à 15 heures 00' (heure locale TU+1). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le même le mardi 13 février 2018 à 15 heures 30' (heure locale TU+1). Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 3.500,00\$USD (dollars américains trois milles cinq cent). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

à livrer à la Cellule d'exécution du Projet d'Appui à la Consolidation du Tissu Economique «CEP/PACTE» dans un délai de 60 jours à l'adresse : Ministère du Plan, Direction des Infrastructures, sis 4155, Rue des Coteaux, Q/Petit pont, Kinshasa-Gombe, RDC – BP : 9378 Kin I, au plus tard le mardi 13 février 2018 à 15 heures 00' (heure locale TU+1). Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gécamines : Le siège modernisé de la Direction générale a été inauguré par Joseph Kabila

Des travaux de grande envergure exécutés sur financement propre

Vendredi 22 décembre 2017, les alentours des avenues Kamanyola et Moero ont été pris d'assaut par une foule immense venue assister à la cérémonie de remise des clés du bâtiment abritant la Direction Générale de Gécamines SA après les travaux de rénovation.

Accueilli par le PCA Albert Yuma et le DG Jacques Kamenga Tshimwanga, le Chef de l'Etat en personne a présidé cette cérémonie qui a connu aussi la présence de plusieurs autorités sur le plan national et provincial et même celles venues des autres provinces issues du démembrement de la province du Katanga.

Prenant la parole pour son mot de bienvenue, le Gouverneur de la province du Haut-Katanga a remercié le Chef de l'Etat Joseph Kabila pour les différentes réalisations faites dans sa province, notamment avec la rénovation de ce bâtiment de la plus grande société minière du pays. « Cette rénovation vient redonner une belle image à cette société dont l'histoire est étroitement liée à celle de la création de la province du Haut-Katanga », A-t-il déclaré.

Pour sa part, le Président de l'Intersyndicale de Gécamines Meschak Kasongo Mabwisha a, au nom de tous les travailleurs de Gécamines, félicité le Chef de l'Etat pour les efforts qu'il ne cesse de consentir pour le bien de la population ouvrière de sa société. Il a par la même occasion encouragé la bravoure et la détermination du conseil d'Administration de Gécamines qui a pris le courage de prendre la décision de réhabilitation de ce bâtiment contre toutes les mauvaises langues qui pensaient qu'il s'agissait de l'argent jeté par la fenêtre ou encore de la privatisation de ce siège social de Gécamines.

Sur le plan de social, Kasongo Mabwisha a déclaré que la Gécamines se porte mieux en ce moment dans le traitement de son personnel. Les agents Gécamines ont recouvré leur dignité et sont respectés à ce jour. Et ce, grâce aux efforts de redressement fournis par les autorités de la société. Un plan de rajeunissement du personnel est en cours, avec une

première opération consistant à mettre en retraite légale tous les agents ayant atteint l'âge de pension. Gécamines a déjà mis en retraite plus de 2000 agents et leurs indemnités de sortie sont versées progressivement pour leur permettre de bien passer leurs vieux jours.

Les installations scolaires de Gécamines sont les meilleures dans les lieux où elles sont construites. Les écoles Gécamines produisent chaque année des lauréats, et pour l'année scolaire 2016-2017, le finaliste qui a obtenu 96% et s'est placé premier sur toute l'étendue de la RDC est issu d'une école Gécamines de Kolwezi.

Kasongo Mabwisha a aussi rappelé que les hôpitaux de Gécamines sont une référence à travers l'Ex province du Katanga. Les malades de l'arrière-pays se font soigner dans les hôpitaux de cette société qui ne fait que moderniser son équipement pour prendre en charge la plus part de maladies et lutter ainsi contre les expatriations des malades devenues monnaie courante dans les milieux urbains.

Prenant la parole à son tour, Albert Yuma Mulimbi, le Président du Conseil d'Administration de Gécamines s'est montré plus pédagogique dans la présentation de l'ouvrage qui a été réalisé : « Par sa structure, ce nouvel immeuble est le même que celui que vous avez toujours connu. Cependant, rien de ce qui appartenait au passé dans cet immeuble, n'a été conservé.

Cet immeuble a fait sa mue et ceux qui connaissaient nos anciennes installations décrépies, pourront témoigner que le Siège social de la Gécamines a fait peau neuve.

3060 m2 de surface ont été transformés, 57 bureaux rénovés, un restaurant d'entreprise et un nouveau parking ont été créés. Nous avons désormais un outil de travail idéal pour nos cadres et pour recevoir dignement nos partenaires » s'est félicité Albert Yuma.

Revenant sur les récentes déclarations des ONGs concernant la gestion des finances de Gécamines, Albert Yuma a voulu faire la lumière



sur les allégations y avancées et a rétabli la vérité, notamment en démontrant que lesdites déclarations sont l'œuvre de certaines officines qui veulent voir l'économie de la RDC toujours aux mains des autres en appauvrissant les entreprises publiques de l'Etat.

« Nous conservons notre culture, celle d'être une entreprise congolaise, opérée par des Congolais pour des Congolais. Mais plus que tout, nous conservons notre mission première, celle de transformer les richesses du sous sol congolais en richesses pour le peuple congolais. Nous ne cherchons pas à ressusciter l'Union Minière. Ce que nous voulons, c'est construire une entreprise moderne, dotée d'une structure organisationnelle moderne, disposant d'un outil de production moderne et entre tenant des relations équilibrées avec ses partenaires... Contrairement à ce qui est écrit, ici ou là, ce ne sont pas les revenus des partenariats noués avec les investisseurs étrangers qui permettront à notre pays de décoller. La situation que nous vivons est d'autant plus insupportable que le monde entier a les yeux rivés sur nos richesses, cobaltifère et cuprifère, et que les cours mondiaux des matières premières s'envolent. Elle est d'autant plus insupportable, quand nous constatons que les maisons mères de nos partenaires, qui eux ne déclarent aucun dividende au Congo, voient leurs cours de bourse s'envoler. » S'indigne le PCA de Gécamines qui est en même temps le Président de la Fédération des Entreprises du Congo.

Albert Yuma a voulu par cette même occasion démontrer l'importance qu'il y a à revisiter tous les contrats liant la Gécamines à des entreprises tierces, notamment les multinationales pour permettre à la RDC de connaître un essor économique important. « Afin qu'on ne me prenne pas pour une sorte d'illuminé révolutionnaire, je voudrais citer certains passages d'un rapport récent de la Banque Mondiale. Ces propos sont issus du rapport sur la révision de Code Minier congolais d'avril 2016 qui dit, notamment et je cite : Il

« est anormal qu'un pays dont les exportations de pétrole et de minerais se sont élevées à 48,5 milliards de dollars pendant le super-cycle de la production minière industrielle (2010-2014) paye 9,9 milliards de dollars pour rémunérer les investisseurs, reçoive 6,9 milliards de recettes, et se retrouve dans une situation de quasi crise avec une baisse de ses réserves et des recettes insuffisantes. Cela démontre que le choix de recourir à des multinationales exerçant dans le secteur formel n'a pas produit les retombées escomptées par l'Etat. [...]

Cela tient aux limites du Code minier, à l'incapacité de l'administration de le faire appliquer et à recouvrer des recettes auprès des différents producteurs », a relevé Albert Yuma devant le Président de la République Joseph Kabila.

C'est après cette allocution que le Chef de l'Etat a procédé à la coupure du ruban symbolique inaugurant ainsi le bâtiment modernisé de Gécamines SA.

Une visite du lieu s'en est suivie, avec notamment le rez-de-chaussée qui a été refait totalement, comportant désormais un restaurant de grande qualité. Le premier niveau a connu des changements, notamment dans la salle de réunion où un système de visioconférence est installé.

Tous les autres niveaux ont connu les mêmes travaux et permettront aux cadres Gécamines de travailler dans des conditions optimales. Et ce, à la grande satisfaction du comité de gestion piloté par le PCA Albert Yuma Mulimbi et le DG ai Jacques Kamenga Tshimwanga qui ont, contre toutes spéculations, tenu à rénover ce miroir de la société.

Le Chef de l'Etat s'est offert un bain de foule à la sortie de ce bâtiment où plusieurs personnes venues de partout ont accouru pour le saluer. Il a tenu à serrer la main de plusieurs personnes pour témoigner ainsi sa sympathie avec les agents Gécamines et aussi avec toute la population de la ville de Lubumbashi.



République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes et Accises
DGDA



La Direction Provinciale du Kongo Central

N° DP-KC/IAJC/SDAF/DIR/079/2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA DIRECTION PROVINCIALE DE LA DGDA/KONGO-CENTRAL PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QU'ELLE PROCEDERA, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 288 ET 289 DE L'ORDONNANCE-LOI N° 10/002 DU 20 AOUT 2010 PORTANT CODE DES DOUANES, A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE TOUTES LES MARCHANDISES NON ENLEVEES DES INSTALLATIONS DOUANIERES APRES LE DELAI DE SEJOUR LEGAL PREVU PAR LES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE-LOI SUS EVOQUEE.

CETTE VENTE EST PREVUE DU **23 AU 26 JANVIER 2018** AU BUREAU DE MATADI-BEACH.

PAR CONSEQUENT, ELLE INVITE LES IMPORTATEURS DESDITES MARCHANDISES, A VENIR REGULARISER LEUR SITUATION DANS LES 48 HEURES AVANT LA DATE DU DEBUT DES OPERATIONS DE VENTE.

LES LISTES DES MARCHANDISES CONCERNEES, SONT AFFICHEES AU BUREAU DE MATADI-BEACH ET PUBLIEES DANS LA PRESSE ECRITE ET AUDIO VISUELLE DE LA PLACE ET DE KINSHASA.

N.B. LES MARCHANDISES PRECITEES ONT ETE INSCRITES DANS LE REGISTRE DE DEPOT DE DOUANE DEPUIS LE 26 NOVEMBRE 2017 ET AFFICHEES AU BUREAU DE MATADI-BEACH.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des Finances
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES
DIRECTION PROVINCIAL DU KONGO CENTRAL
DGDA
BUREAU MATADI BEACH

LISTE DES MARCHANDISES PROPOSEES A LA VENTE PUBLIQUE/MATADI - BEACH ARTICLES 288 A 289 DU CODE DES DOUANES

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|-----|-----------|----------------|---------------|--------|-----------------------|--------------------|-----------|------|--------|---|---|--|--------|--------------|
| 32 | 677 | VIOLA | MGLO101036 | VAG0000027783 | DELMAS | NADIA RENARD | VEHICULES | 08/10/017 | PORT | 1,815 | X | | | 1 | APZU3338557 |
| 33 | 629 | VIOLA | NAM2810626 | VAG0000025451 | DELMAS | COMEXAS | SOLAR PUMPING | 30/09/017 | PORT | 8,787 | X | | | 7 | BEAU2003897 |
| 34 | 656 | UMASSOL | AMCO576621 | VAG000002620 | DELMAS | OPTIMUM MULTI MODAL | DIVERSES MSES | 03/10/017 | PORT | 17,554 | | X | | 7 | APZU4731743 |
| 35 | 750 | UMASSOL | DXB0373253 | VAG0000029772 | DELMAS | BOFOLA BONGUNZU | VEH.DIVERSES | 18/10/017 | PORT | 8000 | | X | | 5 | CAXU9341779 |
| 36 | 526 | GINA | XIAC0261918 | VAG0000014265 | DELMAS | CONGO FRAIS | FROZEN CATFISH | 21/08/017 | PORT | 27000 | | X | | 2,5 | CGMU9358317 |
| 37 | 187 | VIOLA | KLP0121374 | VAG0000000127 | DELMAS | INTL BEVERAGES | BRITANIA G BEER | 20/03/017 | PORT | 28,103 | | X | | 23 | CGMU9358317 |
| 38 | 656 | UMASSOL | DXB0371737 | VAG0000026200 | DELMAS | MAKAKIDI BAZA RAPHAEL | VEHICULES | 03/10/017 | PORT | 17,31 | X | | | 160 | CMU0616454 |
| 39 | 526 | UMASSOL | SUC0229134 | VAG0000023261 | DELMAS | MEDIAS PAUL | PAPER BOND | 25/09/017 | PORT | 20,378 | X | | | 33 | CMU0756501 |
| 40 | 578 | VIOLA | DXB0364936 | VAG0000018876 | DELMAS | SALUMU MWAYUMA MA | VEHICULES | 08/09/017 | PORT | 13,34 | | X | | 95 | CMU0422084 |
| 41 | 578 | VIOLA | DXB0366474 | VAG0000018876 | DELMAS | ETS NIBSONS GLOBAL B | VEHICULES | 08/09/017 | PORT | 1,8 | | X | | 2 | CRXU9500427 |
| 42 | 444 | GINA | DUS0218138 | VAG0000012200 | DELMAS | TEREZ RDC | SOFT DRINK ENZO | 13/08/017 | PORT | 42,392 | X | | | 3,156 | ECMU91689118 |
| 43 | 750 | UMASSOL | CEIO147161 | VAG0000029772 | DELMAS | ETS CHARITY | PLAIN PAPER CNT | 18/10/017 | PORT | 41,504 | X | | | 3,2 | ECMU1710236 |
| 44 | 656 | UMASSOL | DXB0371737 | VAG0000026200 | DELMAS | MAKAKIDI BAZA RAPHAEL | VEHICULES | 03/10/017 | PORT | 17,31 | X | | | 160 | ECMU9923557 |
| 45 | 750 | UMASSOL | AMCO576997 | VAG0000029772 | DELMAS | BOLLORE TRANSPORT | MEDICAL SUPPLIES | 18/10/017 | PORT | 23,677 | X | | | 1,581 | FCIU8213511 |
| 46 | 578 | VIOLA | DXB0366447 | VAG0000018876 | DELMAS | LIKOPA NSENGELA | VEHICULES | 08/09/017 | PORT | 4,56 | X | | | 101 | GESU2745996 |
| 47 | 750 | UMASSOL | DXB0370745 | VAG0000029772 | DELMAS | MAPASA KINDELE OIGA | VEHICULES | 18/10/017 | PORT | 7,5 | X | | | 4 | MAQU5753070 |
| 48 | 629 | VIOLA | NAM2811445 | VAG0000025451 | DELMAS | S. TSHIBANGU MWAMBA | VEH.EFFET PERS | 30/09/017 | PORT | 6,736 | X | | | 3 | SEGUM976031 |
| 49 | 677 | VIOLA | SUC0229329 | VAG0000027783 | DELMAS | ETS CHARITY | UNCOATED WOOD | 08/10/017 | PORT | 80,442 | | X | | 173 | TCLU4097330 |
| 50 | 656 | UMASSOL | DXB0371737 | VAG0000026200 | DELMAS | MAKAKIDI BAZA RAPHAEL | VEHICULES | 03/10/017 | PORT | 17,31 | X | | | 160 | TEMU6427000 |
| 51 | 656 | UMASSOL | CAD0306962 | VAG0000026200 | DELMAS | ETS MAMAU CONGO | FRESH WHITE GARLIC | 03/10/017 | PORT | 24,07 | | X | | 2,412 | TEMU9175556 |
| 52 | 750 | UMASSOL | CEIO147161 | VAG0000029772 | DELMAS | ETS CHARITY | PLAIN PAPER CUT | 18/10/017 | PORT | 41,504 | X | | | 3,2 | TRHU937365 |
| 53 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 160,62 | X | | | 16,062 | PCIU1200976 |
| 54 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 160,62 | X | | | 16,062 | PCIU1263017 |
| 55 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 161,62 | | X | | 16,062 | PCIU1473306 |
| 56 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 160,62 | | X | | 16,062 | PCIU1748091 |
| 57 | 658 | KOTADALHA | HUSG70581800 | VAG0000026876 | KSA | BOLENGE MPIAMBOMBI | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 25,75 | | X | | 1,008 | PCIU1821490 |
| 58 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 160,62 | | X | | 16,062 | PCIU2121980 |
| 59 | 658 | KOTADALHA | TAB170073000 | VAG0000026876 | KSA | HG IMPORT & EXPORT | DIVERSES MSES | 05/10/017 | PORT | 160,62 | | X | | 16,062 | PCIU2147367 |
| 60 | 786 | KOTADALHA | TASU70348600 | VAG0000033666 | KSA | CONGO POLLUTION | DIVERSES MSES | 27/10/017 | PORT | 8,03 | | X | | 5 | PCIU8390590 |
| 61 | 786 | KOTADALHA | TAQH702241200 | VAG0000033666 | KSA | JIANG SHILJANG | DIVERSES MSES | 27/10/017 | PORT | 14,88 | | X | | 361 | PCIU8480781 |
| 62 | 259 | KOTADALHA | WQDMATW1703103 | VAG0000000160 | KSA | TRADE PLUS SARL | CANVAS BOOTS | 25/04/017 | PORT | 12,98 | | X | | 260 | PCIU8530389 |

(Suite en page 12)

Angola: le président Lourenço nie toute tension avec son prédécesseur

Le président angolais Joao Lourenço a nié, lundi dernier, toute tension avec son prédécesseur Jose Eduardo dos Santos, dont il a écarté de nombreux proches de la tête d'institutions ou d'entreprises publiques au nom de la lutte contre la corruption.

M. dos Santos, 75 ans, a quitté la présidence à la faveur des élections générales d'août dernier après trente-huit ans d'un règne sans partage pendant lequel il a mis l'économie du pays en coupe réglée au profit d'une poignée de proches.

Issu du même Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), M. Lourenço lui a succédé et a congédié ces dernières semaines de nombreux barons de l'ancien régime.

Jose Eduardo dos Santos, qui est resté le patron du MPLA au pouvoir, s'en était publiquement ému le mois dernier en déplorant des décisions à ses yeux trop «radicales».

«Je ne vois aucune tension dans nos relations», a assuré lundi M. Lourenço lors d'une conférence de presse donnée à l'occasion de ses cent pre-



Le président angolais Joao Lourenço (D) et son prédécesseur Jose Eduardo dos Santos (G)

miers jours à la tête du pays.

«Le président du Parti est guidé par les statuts du parti, en tant que président de la République, je cherche à respecter et à obéir à la Constitution», a-t-il ajouté, précisant avoir des «relations de travail normales» avec l'ancien chef de l'Etat.

M. Lourenço a fait campagne

en promettant d'éradiquer la corruption et de relancer l'économie du pays, en panne depuis la chute des cours du pétrole, sa principale ressource, en 2014.

Symbole du népotisme reproché à l'ancien régime, Isabel dos Santos, la fille de l'ex-président, a été limogée le mois dernier de la direction

de la compagnie pétrolière nationale Sonangol, en difficulté pour cause de baisse des cours du brut.

La Sonangol a indiqué enquêter sur des mouvements de fonds jugés suspects ordonnés par Mme dos Santos.

M. Lourenço a démenti toute motivation politique à son départ. «La personne remplacée ne faisait pas partie de l'opposition», a plaidé lundi le chef de l'Etat.

En réponse à une question, il a également estimé «possible» le départ de Jose Filomeno dos Santos, le fils de l'ex-président, de la direction du fonds souverain du pays. «Je ne dis pas que je vais le limoger mais il est possible que ça arrive», a-t-il dit.

Interrogé par la presse, M. Lourenço s'est refusé à tout commentaire sur l'avenir à la tête du MPLA de M. dos Santos, qui avait promis en 2016 de prendre sa retraite politique en 2018.

«C'est à lui de dire s'il le fera, s'il respecte sa promesse», a-t-il dit.

AFP

LISTE DES MARCHANDISES PROPOSEES A LA VENTE PUBLIQUE/MATADI - BEACH ARTICLES 288 A 289 DU CODE DES DOUANES

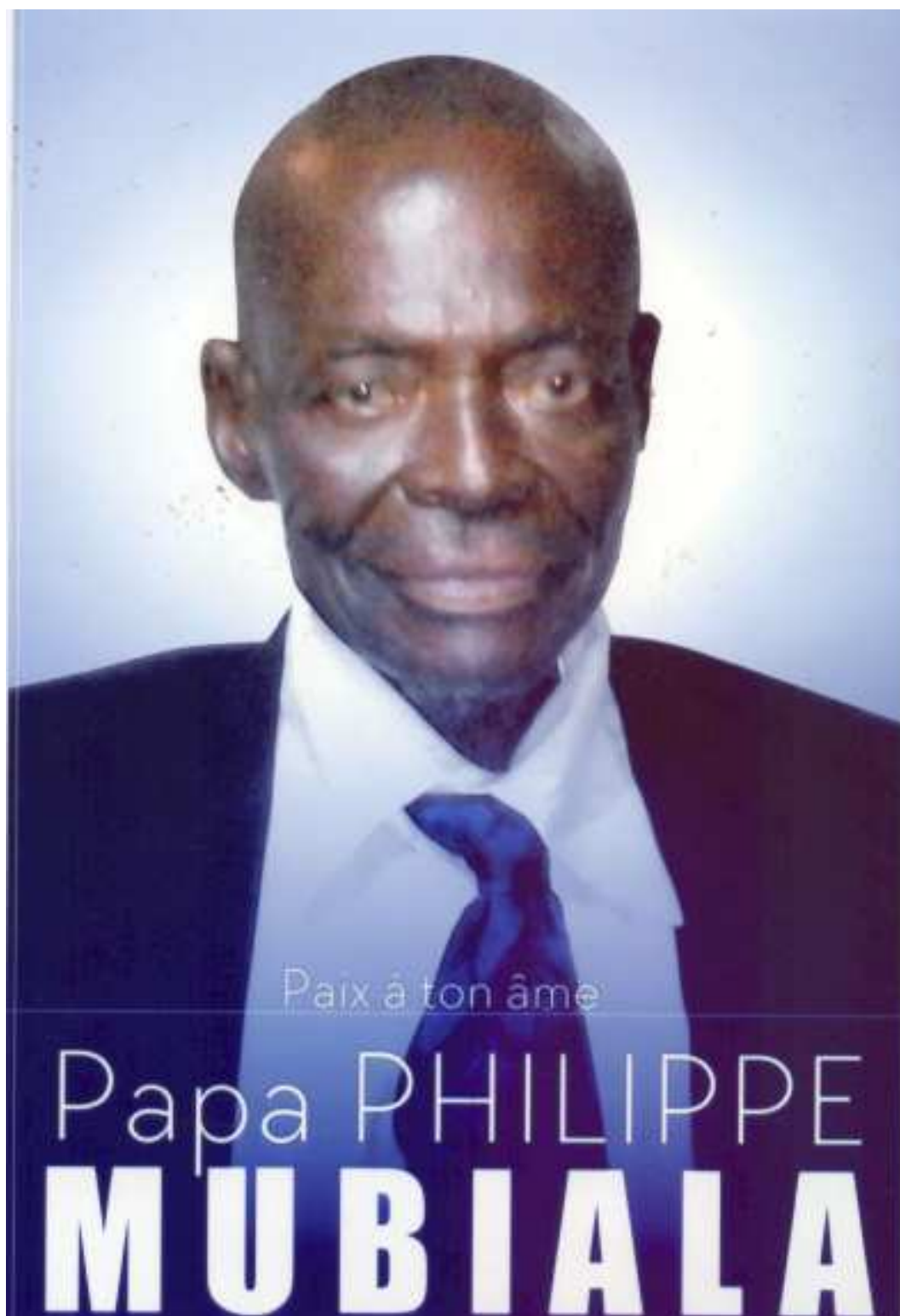
(Suite de la page 11)

| N° | Quantité | Origine | Code de l'origine | Code de l'article | Description | Code de l'article | Date | Port | Prix unitaire | Statut | Quantité | Code de l'article |
|----|----------|-------------|-------------------|-------------------|--|--------------------------|------------|------|---------------|--------|----------|-------------------|
| 63 | 445 | KOTADAHLA | LG8700147200 | VAG0000010329 | K S A EMPOWER | DIVERSES MSES | 03/08/017 | PORT | 17,236 | X | 22 | PQU8937440 |
| 64 | 187 | VOLA | KLP0121374 | VAG0000000127 | DELMAS INTL BEVERAGE | BRITANIA GINGER BEER | 20/03/017 | PORT | 28,103 | X | 23 | CGMU9358317 |
| 65 | 526 | GINA | XIAD261918 | VAG00000014265 | DELMAS CONGO FRAIS | FROZEN CATFISH | 21/08/017 | PORT | 27000 | X | 2,5 | CGMU4917623 |
| 66 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | APHU6889822 |
| 67 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | APHU7079528 |
| 68 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | BMOU5865821 |
| 69 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | BMOU6447657 |
| 70 | 785 | LIMASSOL | ANT1108563 | VAG0000032807 | DELMAS TO ORDER OF THE GAY IMPEX | THAI HOM MAU BROKEN RICE | 25/10/017 | PORT | 96,96 | X | 3,2 | CMAU1323105 |
| 71 | 787 | VOLA | GG20833565 | VAG0000033262 | DELMAS SOU DARITE POUR L'HUMANITE | DIVERSES MSES | 28/10/017 | PORT | 11,47 | X | 2,76 | CMAU1672030 |
| 72 | 785 | LIMASSOL | ANT1108563 | VAG0000032807 | DELMAS TO ORDER OF THE GAY IMPEX | THAI HOM MAU BROKEN RICE | 25/10/017 | PORT | 96,96 | X | 3,2 | CMAU1954395 |
| 73 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | CMAU462320 |
| 74 | 787 | VOLA | CAN0863704 | VAG0000033262 | DELMAS MAXIESSA MAYEMBA | VEHICULES | 28/10/017 | PORT | 5,892 | X | 4 | CMAU5062822 |
| 75 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIEL POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | CRSU9218242 |
| 76 | 785 | LIMASSOL | EIDD196289 | VAG0000032807 | DELMAS BOLLORE TRANSPORT S&L LOGISTICS | MEDICAL SUPPLIES | 25/10/017 | PORT | 58,707 | X | 4,519 | DRYU2051273 |
| 77 | 785 | LIMASSOL | ANT1108563 | VAG0000032807 | DELMAS TO ORDER OF THE GAY IMPEX | THAI HOM MAU RICE | 25/10/017 | PORT | 96,96 | X | 3,2 | DURU1615492 |
| 78 | 975 | LIMASSOL | CAN0824875 | CL54MR | DELMAS FLORY KINDA KEIMBE | VEHICULES | 22/10/017 | PORT | 60,3 | X | 2,4 | CMAU5626033 |
| 79 | 785 | LIMASSOL | ANT1108563 | VAG0000032807 | DELMAS TO ORDER OF THE GAY IMPEX | THAI HOM MAU RICE | 25/10/017 | PORT | 96,96 | X | 3,2 | GESU1114213 |
| 80 | 785 | LIMASSOL | EIDO196289 | VAG0000032807 | DELMAS BOLLORE TRANSPORT | MEDICALS SUPPLIES | 25/10/017 | PORT | 58,707 | X | 4,519 | TCLU6536196 |
| 81 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIELS POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | TEMU8191552 |
| 82 | 787 | VOLA | GDYO185263 | VAG0000033262 | DELMAS TOTAL RDC | MATERIELS POUR STATION | 28/10/017 | PORT | 27,613 | X | 124 | TGHU0047290 |
| 83 | 785 | LIMASSOL | DXB0875362 | VAG0000032807 | DELMAS KIBUNDILA SUMAIIU BOL | VEH&DIVERS | 25/10/017 | PORT | 16000 | X | 31,1 | TGHU8837496 |
| 84 | 131 | VOLA | AMCO513136 | VAG00000087 | DELMAS CONGO INTERNATIONAL INVEST | FROZEN EDIBLE BOVIN | 16/02/017 | PORT | 29,07 | X | 1,45 | TRU8920693 |
| 85 | 345 | LIMASSOL | GDYO180941 | VAG000000222 | DELMAS TEREZ | BEER KOMPRESSER SUFREM | 06/06/017 | PORT | 139,02 | X | 10,848 | APZU3366841 |
| 86 | | SAFT MARINE | 552831804 | | | DISPROMALT SP RL | 26/01/011 | PORT | 23478 | X | | MAEU6185022 |
| 87 | | WESTERLAND | 961308708 | | | BELTEXCO SARL BISCUITS | 16/01/011 | PORT | 23892 | X | | MSKU8760582 |
| 88 | | MCP PACHINA | WEWA999A-0179 | | | NAMAKWA DIAMONDS KIN | 01/08/011 | PORT | 4162 | X | | MOGU2598778 |
| 89 | 178 | VOLA | 867505355 | 1415MAE | MAERSK STE ODIC | DIVERSES MSES | 01/05/014 | PORT | 111,463 | X | 13,729 | MSKU7805401 |
| 90 | 642 | MCP LINZ | 768346210 | 1622 | MAERSK STE REGAL | DIVERSES MSES | 31/07/016 | PORT | 274 | X | 2 | MSKU7528084 |
| 91 | 777 | GOTERBORG | TYOZEF320 | 1802 | MAERSK FONDATION SIMON KIMBANGU | VEHICULES | 04/12/015 | PORT | 5,07 | X | 5 | MSKU8857227 |
| 92 | 723 | SAFT MARINE | SCNSMPV1500780010 | EN15013 | NECOTRANS STE AGRO MAKALA | VARIOLUS PIECES | 09/10/015 | PORT | 233,203 | X | 2,66 | MRKU2020376 |
| 93 | 723 | SAFT MARINE | SCNSMPV1500780010 | EN15013 | NECOTRANS STE AGRO MAKALA | VARIOLUS PIECES | 09/10/015 | PORT | 233,203 | X | 2,66 | MSKU1059858 |
| 94 | 298 | PETADILI | CAZ325532 | WQW57R | DELMAS WEST CONGO UNION MISSION | DONATED LITERATURE | 25/07/2014 | PORT | 19775 | X | 805 | CMAU1150416 |

COMMUNIQUE NÉCROLOGIQUE

Maman Jeanne NTONGI, les enfants MUBIALA, les familles MUYAKA, KIMBANDA, MALIPAPA et toute la grande famille SENG de Dwe, ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur mari, père et oncle

MUBIALA Philippe à l'aube de ses 90 ans.



Ce communiqué s'adresse particulièrement aux ressortissants de Bulungu et des villages Dwe, Mobini, Yaya, Mukala, Eto, Nkuebe, etc., dans la province du Kwilu. Le programme des obsèques se présente comme suit :

* **Vendredi 12 janvier 2018 à 12 heures : levée du corps de la morgue de la Clinique Kinoise et exposition au pavillon 13 de la FIKIN**

* **Samedi 13 janvier 2018 : Mise en terre au cimetière Nécropole entre Terre et Ciel.**

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

Super Coupe de la CAF : TP Mazembe affûte ses armes pour défier le WAC

Le TP Mazembe fixe déjà son cap sur la Super Coupe de la CAF. Il se servira de la phase retour de la Linafoot pour aller affronter le WAC, le 18 février au Maroc.

ARMEL LANGANDA

Vainqueur de la 14^{ème} édition de la Coupe de la Confédération de la CAF, le TP Mazembe fixe déjà son regard vers la Super Coupe de la CAF. Le club de Lubumbashi affûte ses armes pour aller affronter le club tunisien Wydad Athletic Casablanca, vainqueur de la dernière Ligue des champions, le 18 février au Stade Mohamed V de Casablanca.

Les Corbeaux qui continuent de se montrer toujours puissant au championnat national, reprennent le chemin des entraînements le jeudi 11 janvier, confirme le service de communication du club. Il sera question, pour le club de Lubumbashi, de mieux préparer la manche retour de la 23^{ème} édition du championnat national, dans la zone de développement Centre-Sud où il continue à garder la tête du classement provisoire.

La phase retour de la 23^{ème} Linafoot démarre le samedi 13 décembre dans les trois sites (Est, Ouest et Centre-sud). Avec ce match de la Super Coupe, le calendrier dans la zone Centre-sud connaît un petit changement. Néanmoins, les Corbeaux devront livrer cinq matches



avant le rendez-vous du Maroc.

Le TP Mazembe croisera directement la formation de l'Ecofoot Katumbi, le samedi 13 janvier au stade TP Mazembe, en match de la première journée de la manche retour de la Linafoot, zone de développement Centre-Sud.

Il y a des matches comme Océan Pacifique - TPM, prévu à Mbuji-Mayi le 18 février, TPM-

Dibumba à Lubumbashi le 20 du même mois, qui seront probablement renvoyés à des dates ultérieures.

Compté parmi les clubs les plus titrés d'Afrique, le TP Mazembe ne jure que sur le trophée. Dirigée par Pamhile Mihayo Kazembe, l'équipe Lushoise a les atouts pour continuer à entrer dans l'histoire du football africain.

Les Corbeaux, qui prendront bel

et bien part à la Ligue des champions de la CAF 2018, pense ne plus faire marche en arrière. Après deux saisons ratées à la Ligue des champions, le club de Lubumbashi a prouvé à la face du monde qu'il reste meilleur en raflant deux fois de suite le trophée de la Coupe de la CAF.

Voici le programme

Jeudi 11 janvier 2018 : Reprise à 15h30 au stade TPM

Samedi 13 janvier 2018 : Ligue 1, Ecofoot-TPM à 15h30 au stade TPM

Samedi 20 janvier 2018 : Ligue 1, TPM-l'US Tshinkunku à 15h30 au stade TPM

Dimanche 28 janvier 2018 : Ligue 1, TPM-SM Sanga Balende à 15h30 au stade TPM

Samedi 3 février 2018 : Ligue 1, CS Don Bosco-TPM à 15h30 au stade TPM

Dimanche 11 février 2018 : Ligue 1, TPM-FC St Eloi Lupopo à 15h30 au stade TPM

Dimanche 18 février 2018 : Super Coupe CAF, WAC-TPM au stade Mohamed V

Linafoot : Shark XI FC n'a livré aucun match

Depuis l'ouverture de l'édition en cours le dimanche 12 novembre dernier, les « Onze Requins » brillent



par leur absence sur le terrain. L'administration du club a gardé sa position sur sa non-participation à la 23^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le club de Kinshasa a déploré la mauvaise gestion par les dirigeants de cette instance. Pour l'organisateur, cette attitude va l'amener à déconsidérer tous les points acquis par tous ses adversaires.

Shark XI FC pourrait être déclaré club inactif par la commission de gestion de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) après avoir constaté formellement cet état des choses par son forfait contre le DC Motema Pembe, le jeudi 21 décembre 2017, dans le cadre de la 7^{ème} journée du 23^{ème} championnat national, zone Ouest.

Il est à rappeler que, le mardi 29 août 2017 à Kinshasa, le secrétaire sportif de Shark XI FC, Me Marcel Lunda, annonçait, lors d'un point de presse, que son équipe ne jouera pas le championnat national 2017-2018, dénonçant «la mauvaise gestion» de la LINAFOOT. «Le conseil d'administration de Shark XI avait même à cet effet déposé une lettre à la LINAFOOT et la FECOFA, pour dire que le club suspendait sa participation au championnat national»,

avait-il soutenu.

Marcel Lunda notait à cette occasion que depuis 2013, l'année de l'arrivée de Shark XI FC à la LINAFOOT, le club se plaignait du désordre dans lequel se jouait le championnat, notamment les violences dans les stades, le favoritisme, les reports intempestifs des matches, les sanctions infligées de façon partielle et partielle.

Selon lui, plusieurs rencontres avaient même eu lieu auparavant entre les dirigeants de Shark XI et ceux de la LINAFOOT, ces derniers promettant d'améliorer la situation, sans qu'il y ait changement notable sur le terrain par la suite. Le conseil d'administration du club bleu et blanc avait alors décidé de suspendre sa participation au championnat national, «tant que la gestion du football, en général, et la LINAFOOT, en particulier, sera confiée aux mandataires des clubs en lieu et place des dirigeants neutres.»

Créé en 2008, Shark XI FC avait évolué de 2009 à 2012 à l'Entente provinciale de football de Kinshasa (EPFKIN) avant d'obtenir son visa d'accès au championnat national en 2013.

LP/LEOPARDSFOOT



SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT S.A.
avec Conseil d'Administration au Capital Social de
l'équivalent en Francs Congolais de 24.000.000 \$ US
RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-5592

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La SOFIDE a la profonde tristesse d'annoncer aux amis et connaissances le décès, le jeudi 28 décembre 2017 à Kigali, République du Rwanda, de Monsieur RWIGAMBA mu BINANI Silis, retraité de la SOFIDE au titre de Directeur des Opérations et retraité de la B.D.E.G.L. (Banque de Développement des Etats des Grands Lacs) au titre de Directeur Général.

A cette occasion, la SOFIDE, au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble de son personnel présente ses condoléances les plus attristées à la famille éprouvée ainsi qu'à la B.D.E.G.L.

Fait à Kinshasa, le 08 janvier 2018.

Louis-José LISASILI BOOTO,
Directeur Général.

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N°Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Photographie : l'artiste allemand Wolfgang Tillmans expose à Kinshasa

Relations humaines, attachement et confiance résumement l'exposition prévue du 12 janvier au 18 février 2018 à l'échangeur de Limete et à l'Académie des Beaux arts, à Gombe.

BIENVENU IPAN

En tournée africaine dans le cadre de son exposition «Fragile», l'artiste photographe allemand, Wolfgang Tillmans, sera à Kinshasa vers la fin de cette semaine. Il va procéder, du 12 janvier au 18 février 2018, à une exposition dénommée «Fragile».

Deux endroits sont retenus pour servir de cadre à cette exposition, à savoir le Musée d'art contemporain et multimédia (MACM), situé dans l'enceinte de la place Échangeur, à Limete et l'Académie des Beaux arts, à Gombe.

Une programmation di-



La Place Échangeur, située à Limete, va servir de cadre à l'exposition photographique dénommée « Fragile » avec l'Allemand Wolfgang Tillmans.

verse sera développée autour de l'exposition. Il y a, notamment, des ateliers pour enfants et une conférence qui seront organisés dans le but de donner une tribune d'expression aux jeunes talents

et amateurs de cet art... Né le 16 août 1968, Wolfgang Tillmans est un photographe dont le travail a un aspect documentaire et défendant un mode de vie supposément marginal. Il lor-

gne aussi vers l'abstrait.

Après avoir reçu le prestigieux Turner Prize en 2000, ses œuvres influencent depuis la photographie contemporaine par sa liberté de ton.

Artiste engagé, Wolfgang Tillmans a signé des affiches appelant les électeurs à voter pour l'Union européenne (UE) lors de la campagne sur le Brexit.

Selon le communiqué de presse de Goethe-Institut (l'institut culturel allemand en RDC), le choix porté sur la capitale rd-congolaise se justifie par le fait que Kinshasa « est un centre majeur de la scène artistique, musicale, des performances et de la mode; une métropole en mouvement, spontanée et créative. Ce, en dépit d'une situation politique tendue ». Après cette première étape de Kinshasa, l'exposition gagnera d'autres villes d'Afrique.

Publication : «La femme congolaise et la défense de la nation»

Officier d'administration congolaise, Aline Olga Lonziabeka vient de publier le livre « La femme congolaise et la défense de la nation ».

«Ce livre est l'aboutissement d'une longue réflexion et d'une recherche approfondie sur la condition et le devenir de la femme au sein des Forces armées congolaises. Il analyse, textes à l'appui, le processus d'intégration de la femme dans la force publique au Congo et montre que son engagement, aux côtés de l'homme, trouve des exemples dans l'histoire universelle. Consciente du rôle qu'elle est susceptible de jouer dans la marche du Congo vers son accomplissement, la femme congolaise se joint à l'homme pour se placer aux avants postes de la nation», a pu lire Starducongo sur la quatrième de couverture de l'essai publié aux éditions Hémar.

Ce livre est le fruit d'une réflexion, de son expérience dans l'armée en tant que militaire. Elle a ajouté que la motivation de publier cet ouvrage a été suscitée par le directeur de éditions Hémar aux lendemains de sa soutenance à l'Ecole Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises (ESGAE). Cela faisait quarante ans depuis que la



femme militaire était progressivement intégrée.

Aujourd'hui, elle a évolué. Elle a appris par ses propres efforts. Ces femmes sont nombreuses à occuper des postes de responsabilités, avec l'encadrement de la hiérarchie qui donne assez de possibilité aux femmes dans l'armée. Pour cela, il faut de la compétence, de diplôme pour un tel galon.

La cérémonie de dédicace de ce livre était placée sous le parrainage de la ministre brazzavilloise de la Femme et de l'Intégration de la femme au développement, Inès Bertille Nefer Ingani. En présence de Rosalie Kama Nyamayoua, ancienne ministre et actuelle ambassadeur de la République du Congo à Cuba et de plusieurs invités.

Pour la ministre, cette première œuvre par une femme des Forces armées

congolaises est une preuve de l'engagement des femmes dans l'armée.

DES FEMMES DANS L'ARMÉE

Le préfacier du livre, le général Norbert Dabira, reconnaît un triple mérite à l'ouvrage du lieutenant-colonel. Premièrement, le manuel est bien documenté et que l'auteur fait recours à sa propre expérience de soldat et d'officier dès que la documentation fait défaut. Deuxièmement, c'est un ouvrage qui fait preuve de précision et de rigueur quant à l'histoire du Congo et des Forces armées congolaises. Troisièmement, ce livre est l'œuvre d'une femme qui s'est chargée de parler d'autres femmes dans la proximité de leurs visions et de leurs destins.

L'œuvre de 144 pages est divisée en deux parties

bien distinctes. La première partie, intitulée «Contexte social, historique et historique», repose sur trois chapitres et est subdivisée en cinq chapitres. Plus une annexe constituée d'illustrations de femmes dans l'armée congolaise, de décisions portant incorporation de recrues de la classe 1974 ainsi que des appels de la classe 1975 et le décret 75/328 du 14/7/75 fixant les diverses indemnités allouées aux militaires. Elle n'a pas oublié les deux hymnes nationaux que le Congo a connus depuis l'indépendance, à savoir La Congolaise et Les trois glorieuses.

La deuxième partie porte le titre de «Problèmes, perspectives et suggestions».

Officier d'administration ayant reçu une formation initiale d'officier à l'académie militaire Marien-Ngouabi, Aline Olga Lonziabeka a fait partie de la première promotion qui a en son sein le personnel féminin dénommée « Promotion commandant Essongo 1998-2001 ».

Elle est titulaire d'une licence d'études supérieures de l'administration et des entreprises obtenue au Sénégal. Elle est en service à la Maison militaire du président de la République du Congo.

STARDUCONGO

Procédure de destitution de Zuma : Kinshasa en phase de perdre un allié de taille

Au cœur de plusieurs scandales, dont celui de rénovation de sa résidence privée de Nkandla aux frais du contribuable, le président sud-africain, Jacob Zuma, pourra être visé par une procédure de destitution après révision, cette semaine à l'Assemblée nationale, des règles de destitution du président de la République. C'est sur une chaise éjectable que Zuma attend être fixé sur son sort. Si cette destitution aboutissait, ce serait un autre allié de taille qu'aura perdu le régime de Kinshasa, en l'espace d'un mois, après la chute surprise en décembre dernier de Robert Mugabe.

CYPRIEN KAPUKU

Il doit avoir des oreilles scotchées du côté de l'Assemblée nationale où se décide son avenir politique. Arrivé au pouvoir depuis 2009, Jacob Zuma n'est pas sûr d'achever normalement son deuxième et dernier mandat, émaillé de plusieurs soupçons de corruption et de détournements des deniers publics.

La représentation nationale sud-africaine débute, cette semaine, sur injonctions de la Cour constitutionnelle, la révision des règles sur la procédure de destitution du président de la République. Cette procédure pourrait déboucher sur la destitution de Zuma, impliqué dans beaucoup de dossiers aux contours encore flous.

«Les 10 et 11 janvier, la commission de l'assemblée nationale chargée de la révision des règles doit délibérer d'un texte sur la procédure pour appliquer la section 89 (1) de la Constitution: le renvoi du président», a annoncé le parlement dans un communiqué dimanche.

Dans son jugement, indique une dépêche de l'AFP, la Cour a reproché à l'Assemblée nationale de «ne pas avoir demandé des comptes au président» Zuma dans le cadre du scandale de sa résidence privée. Pour cette haute instance judiciaire, les choses ne devraient pas être faites à moitié et que la procédure devra aller jusqu'au bout.

Déjà en 2016, cette même Cour constitutionnelle a reconnu Jacob Zuma coupable de violation de la loi suprême et il a finalement été contraint de rembourser au Trésor l'équivalent de 480.000 euros.

Très affaibli par de multiples affaires, Zuma déjà remplacé à la tête de l'ANC par Cyril Ramaphosa, n'a visiblement plus son destin en mains. Il reste tout de même suspendu aux conclusions de la procédure au niveau de la représentation populaire. Il n'est donc pas sûr de voir ce dirigeant de la première économie africaine terminer son deuxième et dernier mandat, comme prévu en 2019. Au



sein de son parti, des voix s'élèvent pour trouver les moyens de laver l'image fortement ternie de Zuma qui risque, confie un des responsables de ce parti politique, de faire perdre à l'ANC sa majorité à l'assemblée nationale lors des prochaines élections générales prévues en 2019.

KINSHASA EN PERTE D'UN ALLIÉ DE TAILLE

Si à l'interne Zuma perd de plus en plus de son influence, il n'en demeure pas moins vrai qu'au niveau régional, l'homme reste un partenaire politique important pour ses autres pairs de la région. C'est notamment le cas du pouvoir de Kinshasa qui a, à plusieurs reprises, bénéficié du soutien de Zuma au moment où tout le monde voyait le contraire.

En réalité, cette situation embarrassante dans laquelle se trouve Zuma ne devra pas faire les affaires de Kinshasa. Surtout qu'en décembre dernier, ce même régime de Kabila venait de perdre un autre allié de taille au nom de Robert Mugabe, désormais ex-président du Zimbabwe. Si la procédure de destitution de Zuma aboutissait, ce sera deux alliés de taille de la SADC qu'aura perdu le régime de Kinshasa en l'espace de seulement un mois. Dans ce cas de figure, Kinshasa qui n'entend pas faire cavalier seul, se trouverait dans l'obligation de renforcer davantage ses relations avec ses traditionnels alliés de l'Afrique orientale, à l'exemple de Kigali, Kampala et autres. C'est le temps de rabattre les cartes.

Marche des chrétiens : les autorités congolaises refusent l'accès à l'Onu

Le Bureau des Nations Unies pour les Droits de l'Homme pense que la répression de la marche des chrétiens, le 31 décembre, a fait plus de morts qu'annoncé parce que ses agents se sont vu refuser l'accès aux morgues, hôpitaux et centres de détentions par les autorités congolaises.

Après que l'Onu ait évoqué, le 1er janvier, huit morts dans la répression, son Bureau des Droits de l'Homme cite aujourd'hui « au moins cinq » tués, « 92 blessés » et « 180 arrestations », dont « la majorité » ont « été libérées ». « Les forces de sécurité auraient tiré à balles réelles, ainsi qu'avec des balles en caoutchouc et

des grenades lacrymogènes, y compris à bout portant dans certains cas », ajoute le communiqué du porte-parole du Bureau.

Selon le Bureau onusien, « les forces de sécurité auraient également tiré des gaz lacrymogènes à l'intérieur d'églises, empêché des personnes d'assister aux services religieux et racketté d'autres – des actions qui représentent un développement dangereux qui affecte également la liberté de religion ou de conviction ».

Et d'ajouter : « Nous pensons que les chiffres des victimes des manifestations du 31 décembre 2017 pourraient être plus élevés. Nos collègues sur le terrain se sont

vu refuser l'accès aux morgues, aux hôpitaux et aux centres de détention et ont été chassés de certains sites par les forces de défense et de sécurité, les empêchant ainsi de mener à bien leurs activités pour rendre compte de la situation des droits de l'homme ».

Le Bureau des Droits de l'Homme de l'Onu appelle donc les autorités congolaises « à veiller à ce que les forces de sécurité ne recourent pas à une force excessive lors de manifestations et que celles-ci soient gérées conformément aux normes internationales ». « Le gouvernement devrait veiller à ce que tous, y compris les opposants politiques, les journalistes et les

représentants de la société civile, puissent exercer pleinement leur droit à la liberté d'association, de réunion pacifique, d'opinion et d'expression. Il devrait également y avoir des enquêtes crédibles et indépendantes sur le recours allégué à une force excessive, et que les personnes responsables de violations des droits de l'homme soient traduites en justice ».

Enfin, le Bureau onusien exhorte « encore une fois les autorités à engager un dialogue constructif avec l'opposition et à faire en sorte que le droit de tous les Congolais de participer aux affaires publiques de leur pays soit respecté ».

AFP

APOSTROPHE

Simaro, suite et fin

BEN-CLET



Lutumba Ndomanueno vient de surprendre - sans vraiment l'émouvoir - la galaxie de ses admirateurs. Il a annoncé que le 19 mars prochain, il prendra sa retraite. Car il aura, ce jour-là, accompli 80 ans de pèlerinage sur la planète terre. Simaro Masiya entend donc se retirer de sa guitare, qu'il gratte depuis 1957.

Pour les biographes, le virtuose artiste aura été un talentueux auteur-compositeur et un prolifique guitariste. Sa vie d'homme et ses exploits artistiques méritent la reconnaissance officielle de la nation et de l'Afrique. Qui le lui dénierait ?

Simaro fait partie, en effet, de la génération des surdoués qui ont fait danser, sur les airs de l'indémoudable rumba estampillée OK Jazz, des générations de noceurs du continent et d'ailleurs. Sans conteste, il figure en bonne place aux côtés des pionniers : Grand Kallé Jeff, Franco Luambo, Tabu Ley, Vicky Longomba. Et s'inscrit dans la lignée des héritiers de Wendo Kolosoy, Antoine Bowane, D'Oliveira, Tino Baroza, Dr Nico Kassanda.

Dans sa discipline, il a contribué à l'exportation, des décennies durant, du produit le plus médiatisé et le plus exportable de la culture congolaise. En décidant de quitter la scène à 80 ans, l'auteur entre autres de «Mabélé» fait honneur à sa personnalité.

Que fait, ou que doit faire, la Nation pour perpétuer la mémoire de ses dignes fils ? Simaro est allé le rappeler au gouvernement le 3 janvier 2018. «Je suis venu parler au Premier ministre et [lui demander] de m'aider à organiser une grande fête [le 19 mars]. S'il y a à me donner, c'est maintenant, et non à ma mort. Car je n'entendrai pas vos discours et je ne verrai pas vos gerbes de fleurs».

Bien dit. Simaro, c'est indéfiniment la fibre poétique enrobée de philosophie jusqu'à la veille de ses 80 ans !